



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 150 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–52	4
II. Hypothèses de planification et ressources financières	53–85	45
III. Analyse des variations	86–105	56
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	106	62
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne		63
Annexe		
Organigrammes		84
Carte		86



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, dont le montant s'élève à 575 103 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 7 060 membres de contingents, 951 membres de la police des Nations Unies, 1 140 membres d'unités de police constituées, 550 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 288 agents recrutés sur le plan national, 220 Volontaires des Nations Unies, 16 agents fournis par des gouvernements, ainsi que le déploiement de personnel temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; appui). Les effectifs de la Mission ont été rattachés à ses différentes composantes, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2006/07)	Montant alloué ^a (2007/08)	Dépenses prévues ^a (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	246 371,2	255 444,8	281 788,0	26 343,2	10,3
Personnel civil	98 604,5	118 818,7	128 771,4	9 952,7	8,4
Dépenses opérationnelles	139 044,4	161 109,3	164 543,8	3 434,5	2,1
Montant brut	484 020,1	535 372,8	575 103,2	39 730,4	7,4
Recettes provenant des contributions du personnel	9 313,5	12 126,9	13 144,9	1 018,0	8,4
Montant net	474 706,6	523 245,9	561 958,3	38 712,4	7,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	484 020,1	535 372,8	575 103,2	39 730,4	7,4

^a Ce montant reflète le réaligement de la catégorie Dépenses opérationnelles à la catégorie Personnel civil des dépenses afférentes aux postes temporaires.

Ressources humaines^a

	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^b	Personnel tempo- raire ^c	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	20	12	–	–	–	32
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	21	12	–	–	–	33
Composantes									
Développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	89	106	–	24	–	219
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	85	110	–	24	–	219
Sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit									
Effectif approuvé 2007/08	7 200	951	1 000	50	66	2	47	16	9 332
Effectif proposé 2008/09	7 060	951	1 140	50	50	2	39	16	9 308
Droits de l'homme									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	24	32	–	8	–	64
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	24	32	–	8	–	64
Coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	8	15	–	3	–	26
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	7	15	–	3	–	25
Appui									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	331	982	46	143	–	1 502
Effectif proposé 2008/09 ^d	–	–	–	345	987	98	146	–	1 576
Total									
Effectif approuvé 2007/08	7 200	951	1 000	522	1 213	48	225	16	11 175
Effectif proposé 2008/09	7 060	951	1 140	532	1 206	100	220	16	11 225
Variation nette	(140)	–	140	10	(7)	52	(5)	–	50

^a Effectif approuvé/proposé le plus élevé.

^b Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Postes inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Dont huit postes temporaires proposés dans la section des approvisionnements pour une période de six mois seulement.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004). Il a été renouvelé dernièrement, jusqu'au 15 octobre 2008, dans la résolution 1780 (2007).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité et de faciliter le processus constitutionnel et politique en cours en Haïti.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; appui), étant entendu que ces composantes sont dérivées du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2007/08 est analysée au niveau de chaque composante.
5. Le Conseil de sécurité a, dans ses résolutions 1702 (2006) et 1743 (2007), confié à la MINUSTAH de nouvelles responsabilités dans des domaines tels que le renforcement des capacités et la consolidation des institutions à tous les niveaux ainsi que le renforcement des institutions de l'État, en particulier à l'extérieur de Port-au-Prince; la réforme de l'appareil judiciaire et pénitentiaire; la réforme et la réorganisation de la Police nationale d'Haïti et la collaboration avec le Gouvernement pour enrayer les trafics transfrontières de stupéfiants et d'armes et autres activités illégales. Dans sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a élargi à nouveau le mandat de la MINUSTAH en lui demandant de mettre ses compétences techniques à la disposition du Gouvernement pour l'aider à suivre une approche globale de la gestion des frontières, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités de l'État et le déploiement de patrouilles le long des frontières maritime et terrestre à l'appui des activités menées par la Police nationale d'Haïti pour assurer la sécurité des frontières.
6. La Mission est présente dans les 10 départements d'Haïti. Son quartier général est installé à Port-au-Prince et la MINUSTAH a des bureaux dans les chefs-lieux des 10 départements : Port-au-Prince (ouest); Port-de-Paix (nord-ouest); Cap-Haïtien (nord); Fort Liberté (nord-est); Hinche (centre); Gonaïves (Artibonite); Miragoâne (Les Nippes); Jacmel (sud-est); Les Cayes (sud); et Jérémie (Grand' Anse). Elle a également une antenne à Saint-Marc (Artibonite). Sa composante militaire est répartie entre huit secteurs de responsabilité (Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-Haïtien, Fort Liberté, Mirebalais, Croix des Bouquets, Léogâne et Les Cayes), les membres des contingents étant déployés dans 27 localités. La composante police des

Nations Unies est déployée dans les 10 départements. Conformément à la résolution 1780 (2007), la Mission établira en 2008/09 une présence dans trois ports maritimes (Port-Salut, Saint-Marc, Miragoâne) et cinq postes de la frontière terrestre (Ouanaminthe, Malpasse, Deladaire, Anse-à-Pitre et Cerca-la-Source).

Direction exécutive et administration

7. La direction exécutive et l'administration générale de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2007/08	1	1	2	1	–	3	–	8	6	–	14
Effectif proposé 2008/09	1	1	2	1	–	3	–	8	6	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint principal											
Effectif approuvé 2007/08	1	1	2	–	–	2	–	6	3	–	9
Effectif proposé 2008/09	1	1	2	–	–	2	–	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint à la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement)											
Effectif approuvé 2007/08	1	–	3	–	–	2	–	6	3	–	9
Effectif proposé 2008/09	1	1	2	1	–	2	–	7	3	–	10
Variation nette	–	1	(1)	1	–	–	–	1	–	–	1
Total											
Effectif approuvé 2007/08	3	2	7	1	–	7	–	20	12	–	32
Effectif proposé 2008/09	3	3	6	2	–	7	–	21	12	–	33
Variation nette	–	1	(1)	1	–	–	–	1	–	–	1

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Représentant spécial adjoint principal

Personnel recruté sur le plan international : Reclassement de 1 poste

8. Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste d'assistant spécial du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général. Cette proposition se justifie par les fonctions et les responsabilités accrues que l'assistant spécial doit assumer pour soutenir le Représentant spécial adjoint principal dans la coordination et la gestion quotidienne des activités en pleine expansion de la Mission. Le titulaire du poste serait chargé de prêter conseil et d'apporter un appui stratégique au

Représentant spécial adjoint principal dans l'exécution du mandat de la Mission élargi conformément aux résolutions 1743 (2007) et 1780 (2007) du Conseil de sécurité. Il suivrait le déroulement des activités opérationnelles et techniques, identifierait les problèmes éventuels, ferait des analyses critiques, proposerait des solutions et formulerait des recommandations à l'intention ou au nom du Représentant spécial adjoint principal. Il s'assurerait également de la cohérence des mesures de suivi, en vue d'un plus grand degré de synergie et d'une meilleure coordination au sein de la Mission. Grâce au reclassement du poste, le Représentant spécial adjoint principal pourrait bénéficier de conseils stratégiques plus éprouvés et disposer de recommandations exhaustives et concrètes sur les solutions à apporter aux problèmes et sujets de préoccupation éventuels. Il est proposé, pour cela, de faire appel aux ressources existantes en procédant au redéploiement interne d'un des 2 postes P-5 reclassés à P-4 dans la Section des affaires civiles, comme il est indiqué au paragraphe 13.

Bureau du Représentant spécial adjoint

Personnel recruté *Accroissement net de 1 poste*
sur le plan international : *(création de 2 postes et suppression de 1)*

9. Il est proposé de créer un poste de chef du Bureau intégré (D-1) et un poste de fonctionnaire de l'information/rédacteur (P-3) et de supprimer l'actuel poste d'attaché de liaison hors classe (P-5).

10. Pour que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui fait également fonction de coordonnateur résident/coordonnateur des opérations humanitaires, bénéficie du soutien nécessaire dans les domaines relevant de sa responsabilité et de son mandat, il est proposé de supprimer le poste P-5 actuel d'attaché de liaison hors classe et de créer un nouveau poste de chef du Bureau intégré pour superviser et coordonner les activités de fond et d'appui des sections de la MINUSTAH, du Bureau du Coordonnateur résident et du Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires afin d'appliquer les grandes orientations définies par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. On rappellera que l'« intégration » est le principe directeur qui guide la mise au point et le lancement des opérations complexes des Nations Unies après les conflits ainsi que l'interconnexion des différentes dimensions de la consolidation de la paix (situation politique, développement, situation humanitaire, droits de l'homme, état de droit, situation sociale et sécurité) au sein d'une stratégie d'appui cohérente. Le chef du Bureau intégré serait appelé à collaborer avec les représentants du Gouvernement et à coordonner les activités de son bureau avec celles des chefs des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, des représentants des pays donateurs, de chefs de section de la MINUSTAH et du Chef de cabinet. Il veillerait à ce que les ressources de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MINUSTAH soient utilisées de manière optimale et assurerait l'encadrement de la Direction générale des programmes, de la coordination et de la gestion des bureaux et des sections relevant du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires, ce qui permettrait à ce dernier de se concentrer sur des questions nationales et régionales plus générales. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires de la MINUSTAH fait rapport

au Représentant spécial du Secrétaire général et coordonne les activités de fond et d'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et de tous les éléments de la MINUSTAH et planifie et coordonne les activités de développement des Nations Unies. Il planifie et coordonne également les opérations humanitaires ainsi que les activités de redressement et de développement des donateurs. Il rend compte en même temps à l'Administrateur du PNUD et au Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies. La MINUSTAH s'attache à consolider la paix en renforçant les capacités des institutions, notamment celles des autorités centrales et locales, de la police et des institutions électorales, ce qui ne peut être fait qu'en synergie avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Il s'agit avant tout de mettre en place des institutions démocratiques viables et les structures sur lesquelles repose l'état de droit pour éviter que le pays ne replonge dans la crise politique et la violence comme ce fut déjà le cas. La MINUSTAH a une occasion exceptionnelle de renforcer les capacités des institutions de manière cohérente en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le PNUD. Le Chef du Bureau intégré fournirait au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires des conseils sur les questions de fond et de programmes, rédigerait des notes d'orientation et représenterait le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires selon que de besoin. Il faudrait un expert doté d'une vaste expérience pour exercer toutes ces fonctions au grade envisagé.

11. Pour mieux rendre compte de l'ensemble des programmes d'aide humanitaire, de relèvement et de développement actuels et futurs du système des Nations Unies et des donateurs internationaux et bilatéraux et permettre ainsi au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires d'orienter l'action de la communauté internationale vers ces programmes, il est proposé de créer un poste P-3 de fonctionnaire de l'information/rédacteur, dont le titulaire aurait pour principale tâche d'assurer la collecte et la gestion d'informations sur l'assistance humanitaire, le redressement économique et la coopération pour le développement. Les activités de collecte d'informations menées actuellement pour le compte de la MINUSTAH par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Centre d'opérations conjointes, la Police des Nations Unies et la Division des affaires politiques et de la planification portent essentiellement sur des questions politiques et de sécurité, et non sur les organismes d'aide humanitaire et de développement à l'œuvre en Haïti. Le titulaire serait chargé de recueillir des informations auprès de divers éléments de la MINUSTAH (services organiques, Cellule d'analyse conjointe de la Mission, personnel civil, contingents et police) ainsi qu'auprès du Bureau du Coordonnateur résident, du Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires, des donateurs, du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies, et il rendrait directement compte au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires. Au besoin, il établirait des rapports distincts et spécialisés en fonction de leurs destinataires.

Composante 1 : développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État

12. Cette composante est chargée du soutien à apporter au Gouvernement haïtien pour renforcer le régime démocratique, étendre l'autorité de l'État et consolider ses institutions. Elle comprend les activités des éléments de la Mission chargés des affaires politiques et civiles, de l'information et des élections, qui travaillent en partenariat avec le Gouvernement et le Parlement haïtiens, les partis politiques, la société civile, le Conseil électoral provisoire/permanent, l'équipe de pays des Nations Unies, le « Groupe restreint », les institutions financières internationales et les donateurs. En 2008/09, la Mission favorisera un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale et contribuera au renforcement des capacités des institutions démocratiques nationales ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. La Mission aidera également à élaborer une stratégie de gestion intégrée des frontières et œuvrera en faveur de la réforme et de la décentralisation de l'État.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale en Haïti	<p>1.1.1 Le Gouvernement entretient un dialogue sur les priorités nationales avec les différents secteurs de la société par le biais de rencontres régulières et il met en place des comités multisectoriels sur les priorités nationales.</p> <p>1.1.2 60 % de l'assistance internationale est aligné sur les priorités du Gouvernement telles que définies dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.</p>

Produits

- 4 réunions par mois avec le Président ou le Premier Ministre en vue de coordonner les activités du Gouvernement haïtien et celles de la MINUSTAH, notamment en ce qui concerne la stabilité politique, la réforme de l'état de droit et les domaines relevant du mandat de la MINUSTAH
- 2 réunions par mois avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir un processus politique ouvert à tous
- Présidence de réunions mensuelles du Groupe restreint, formé des hauts dirigeants de la MINUSTAH et de représentants des organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales et de la communauté diplomatique, sur l'efficacité de la réponse donnée par la communauté internationale aux besoins d'Haïti
- Réunions mensuelles avec le Premier Ministre et le Groupe restreint et réunions bimestrielles avec le Président et le Groupe restreint pour coordonner la coopération internationale avec le Gouvernement haïtien, et réunions bihebdomadaires avec le Ministre de la planification sur l'orientation stratégique et opérationnelle de l'aide internationale, l'état d'avancement des projets, le versement de l'aide et les politiques et procédures d'harmonisation
- Réunions hebdomadaires avec des représentants de partis politiques nationaux en vue de consolider l'accord sur la transition démocratique ainsi qu'un dialogue politique sans exclusive débouchant sur une vision partagée des principes fondamentaux de gouvernance et de l'avenir du pays

- Organisation de 3 forums consultatifs avec des responsables de partis politiques et des parlementaires pour renforcer le rôle des partis politiques au Parlement
- Organisation de 3 forums consultatifs avec des membres de la société civile et des parlementaires pour promouvoir un calendrier législatif commun
- Organisation de 20 réunions-débats dans tout le pays pour promouvoir le dialogue politique, la réconciliation nationale et le rétablissement de la confiance au niveau local
- Campagne d'information, en collaboration avec la société civile, sur la réconciliation et le dialogue politique, notamment 5 émissions diffusées par la Radio des Nations Unies, 14 émissions télévisées, 10 conférences de presse, 10 000 t-shirts, 10 000 prospectus, 10 000 affiches et 800 banderoles

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement des institutions démocratiques nationales en Haïti

1.2.1 Le Parlement adopte un calendrier législatif de 12 mois reflétant les priorités nationales.

1.2.2 La Commission parlementaire de l'intérieur et des collectivités territoriales formule des recommandations concrètes pour la décentralisation

1.2.3 Création d'un Conseil électoral permanent

1.2.4 Le Parlement adopte un code électoral complet qui comprend des dispositions sur la mise en place de l'organe d'administration des élections; l'inscription sur les listes électorales et l'identification des électeurs; le financement des partis politiques et des campagnes électorales; la délimitation des circonscriptions électorales; la conduite des élections; et les sanctions applicables aux infractions au Code électoral.

Produits

- Conseils aux commissions parlementaires sur la réalisation du calendrier législatif, notamment l'adoption de lois relatives à la réforme des institutions de l'état de droit et à la décentralisation
- Missions de bons offices auprès des présidents des deux chambres du Parlement pour susciter la confiance et l'entente et favoriser le consensus
- Conseils au Parlement sur l'application et l'amélioration de son règlement intérieur, en puisant notamment dans les bonnes pratiques des parlements d'autres pays
- Organisation de 8 forums consultatifs et de vidéoconférences entre des parlementaires et leurs mandants sur des questions d'intérêt public, telles que la prestation des services de base, les projets de loi sur la réforme des institutions de l'état de droit et la décentralisation
- Organisation de 4 programmes de formation pour 20 parlementaires afin de renforcer leur maîtrise de la communication, leur capacité de travailler en équipe, leur esprit de consensus et le principe de l'égalité des sexes
- Fourniture d'avis techniques aux autorités électorales haïtiennes ainsi qu'au PNUD et à l'Organisation des États américains (OEA) sous forme de manuels, de directives générales et de contrôle des opérations électorales

- Organisation à l'intention de 90 parlementaires, et de représentants de partis politiques et de la société civile, de 3 ateliers visant à expliquer les dispositions de la nouvelle loi électorale
- Conseils et assistance au Gouvernement et aux autorités électorales sur l'application de la nouvelle loi électorale et l'administration des élections
- Organisation à l'intention de 60 parlementaires, et de représentants de partis politiques et de la société civile, de 2 séminaires sur l'examen de la nouvelle loi électorale
- Organisation à l'intention de 300 représentants de partis politiques régionaux et de la société civile de 10 ateliers (1 par département) visant à expliquer les dispositions de la nouvelle loi électorale
- Campagne d'information à l'appui du processus électoral, notamment 2 émissions diffusées par la Radio des Nations Unies, 1 émission télévisée et 2 conférences de presse
- Campagne d'information sur le renforcement de la participation des femmes à la vie politique, notamment 1 émission diffusée par la Radio des Nations Unies, 1 émission télévisée, 5 conférences de presse, 500 t-shirts, 2 000 autocollants, 2 000 bracelets, 2 000 prospectus, 1 000 affiches, 25 banderoles et 10 articles de presse

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État sur tout le territoire

1.3.1 Approbation par le Ministère de l'intérieur du Statut de la fonction publique dans le cadre d'une réforme effective de l'administration de l'État et de la décentralisation

1.3.2 Promulgation par le Parlement et le Ministère de l'intérieur des lois sur l'autonomie et la responsabilité financière des administrations centrales et des collectivités centrales

1.3.3 Dotation en effectifs et ouverture de 10 postes frontière

1.3.4 Adoption par les assemblées et conseils municipaux de 140 budgets municipaux pour l'exercice 2008-2009

1.3.5 Communication aux autorités départementales et centrales des normes d'amélioration des prestations de services publics applicables à 140 assemblées municipales et 568 assemblées sous-communales et examen et approbation de ces normes dans le cadre des ressources disponibles

Produits

- Conseils au Gouvernement haïtien, notamment sous forme de formations en cours d'emploi organisées aux niveaux national et local, sur les mesures propres à renforcer son autorité (recouvrement de l'impôt, rôle des fonctionnaires et des responsables élus à tous les niveaux), en mettant l'accent sur la transparence et la responsabilité
- Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement haïtien en vue de renforcer ses compétences en matière de planification et de gestion, notamment pour la préparation du budget, le recouvrement de l'impôt, la gestion de projets et la fourniture des services de base

- Conseils aux autorités haïtiennes sur la réforme de l'administration, en particulier en ce qui concerne la décentralisation, la fonction publique locale et la législation financière publique des collectivités locales
- Réunions bihebdomadaires avec des représentants du Cabinet du Président, du Cabinet du Premier Ministre et du Ministère de l'intérieur consacrées à la planification stratégique et à la gestion
- Organisation de 30 programmes de formation aux niveaux départemental et municipal sur les principes d'une saine administration et la prise de décisions, et notamment sur les pratiques de démocratie participative telles que la participation des femmes et de la société civile à la gestion des affaires publiques
- Organisation à l'intention de 2 000 représentants d'autorités locales et de la société civile de 20 séminaires sur la bonne gouvernance et le rétablissement de la confiance dans les administrations locales
- Assistance technique au Gouvernement haïtien sur l'application d'une politique nationale d'administration des frontières
- Exécution de 75 projets à effet rapide de modernisation des infrastructures (30), de formation et de renforcement des capacités (25) et de mobilisation sociale (20) visant à améliorer rapidement la sécurité et l'efficacité de postes frontière présélectionnés, en attendant une plus grande contribution des donateurs à la gestion intégrée des frontières
- Campagne d'information sur la bonne gouvernance, notamment 6 conférences de presse, 2 000 t-shirts, 10 000 prospectus, 1 000 affiches, 30 banderoles, 3 émissions diffusées par la Radio des Nations Unies et 15 articles

Facteurs externes : Les parties prenantes à tous les niveaux continueront de coopérer.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Division des affaires politiques et de la planification											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	8	3	1	1	–	14	6	–	20
Effectif proposé 2008/09	–	1	8	3	1	1	–	14	6	–	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	19	17	9	2	–	48	35	16	99
Effectif proposé 2008/09	–	1	19	15	7	2	–	44	39	16	99
Variation nette	–	–	–	(2)	(2)	–	–	(4)	4	–	–
Section de la communication et de l'information											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	2	13	5	1	–	22	53	8	83
Effectif proposé 2008/09	–	1	2	13	5	1	–	22	53	8	83
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Section de l'assistance électorale											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	2	1	–	1	–	5	12	–	17
Effectif proposé 2008/09	–	1	2	1	–	1	–	5	12	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2007/08	–	4	31	34	15	5	–	89	106	24	219
Effectif proposé 2008/09	–	4	31	32	13	5	–	85	110	24	219
Variation nette	–	–	–	(2)	(2)	–	–	(4)	4	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international :

Réduction de 4 postes (suppression de 2 postes, redéploiement de 2 postes et reclassement de 2 postes)

Personnel recruté sur le plan national : *Redéploiement de 4 postes*

13. Il est proposé de reclasser de P-5 à P-4 les postes actuels de chef du Groupe de liaison avec le Parlement et de coordonnateur régional de Jacmel et de prélever les crédits nécessaires au financement des postes P-4 sur les ressources existantes par redéploiement de 2 postes du Cabinet du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général et du Bureau du Chef de l'appui à la Mission, comme indiqué aux paragraphes 8 et 25. Il est également proposé de créer 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national par conversion en postes d'administrateur recruté sur le plan national de 2 postes P-2 de spécialiste des affaires civiles et de 2 postes d'assistant administratif (Service mobile) recruté sur le plan international. Il est donc proposé de supprimer 2 postes P-2, de redéploier 2 postes d'agent du Service mobile (1 poste à la Section des services généraux et 1 poste à la Section des transports, comme indiqué aux paragraphes 27 et 43) et de financer les 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national en redéploiant des postes de la Section de la lutte contre la violence communautaire, comme indiqué au paragraphe 18.

14. Après examen des fonctions du chef du Groupe de liaison avec le Parlement, qui sont essentiellement des fonctions de liaison avec le Parlement haïtien, il a été déterminé qu'elles pourraient être exercées par un fonctionnaire de la classe P-4. Il est donc proposé de reclasser le poste de P-5 à P-4, d'autant plus que la Section des affaires politiques joue désormais un rôle prépondérant en ce qui concerne les questions politiques, ce qui permet au Chef du Groupe de liaison avec le Parlement de se concentrer sur la prestation de services de coordination et d'assistance technique aux législateurs. Le Chef du Groupe de liaison coordonne toutes les activités de la MINUSTAH à destination du Parlement, prête ses bons offices aux

présidents des deux chambres de façon à créer une atmosphère de confiance et de compréhension mutuelle entre le Parlement et la Mission et multiplie les contacts avec les donateurs et les organisations internationales soucieux de créer un organe législatif plus efficace.

15. Étant donné que le Bureau régional de Jacmel est relativement moins important sur les plans de l'administration et de la gestion des frontières que les autres régions/départements, qui sont déjà administrés par des fonctionnaires de la classe P-4, il est proposé de reclasser de P-5 à P-4 le poste de coordonnateur régional de Jacmel. Bien que 10 postes de coordonnateur régional aient été initialement approuvés à la classe P-5, une évaluation récente des besoins opérationnels de la Section a permis de constater que cela ne se justifiait que dans le cas des cinq grands départements du nord (Cap-Haïtien), du sud (Les Cayes), de l'ouest (Port-au-Prince), d'Artibonite (Gonaïves) et du centre (Hinche). Ces cinq départements sont en effet les pôles sur lesquels le Gouvernement haïtien a fait porter l'essentiel de son action de décentralisation. En sus de coordonner toutes les activités des composantes organiques de la Mission dans sa région, le Coordonnateur régional, en sa qualité de spécialiste des affaires civiles hors classe, veillerait à orienter les activités de la Section sur l'exécution du mandat de la Mission en matière de bonne gouvernance, d'extension de l'autorité de l'État, de soutien institutionnel et de renforcement des capacités; il serait aussi le principal interlocuteur des responsables de la société civile et des autorités administratives locales aux niveaux départemental, municipal et sous-municipal.

16. Conformément au projet de la Mission de renforcer les capacités locales, il faudrait créer 4 nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan national par conversion en postes d'administrateur recruté sur le plan national de 2 postes P-2 de spécialiste des affaires civiles et de 2 postes d'assistant administratif (Service mobile) recruté sur le plan international. Ces quatre nouveaux administrateurs recrutés sur le plan national exerceraient les fonctions de spécialiste des affaires civiles et seraient déployés dans quatre départements où se posent des problèmes d'administration des frontières : Port-au-Prince, Saint-Marc, Miragoâne et Fort-Liberté. Ils fourniraient à ces quatre départements l'assistance technique dont ils ont besoin dans ce domaine, évalueraient et assureraient le suivi d'activités civiles menées par les autorités locales, les institutions nationales et les organisations non gouvernementales; appuieraient des initiatives de promotion du dialogue national au niveau local; aideraient à développer et à renforcer l'autorité de l'État et les moyens d'action des organisations de la société civile; et assureraient la liaison avec les institutions départementales et municipales et les acteurs de la société civile, dont les organisations des femmes. Ils détermineraient en outre, en étroite consultation avec les autorités locales, les projets à impact rapide et coordonneraient leur mise en œuvre par les partenaires d'exécution. Ils offriraient également des conseils aux autorités haïtiennes chargées d'examiner les dispositions de la législation nationale et des projets de loi qui concernent l'administration locale et le renforcement des institutions locales; et aideraient les autorités locales dans le recouvrement de l'impôt, l'élaboration des budgets et la formulation de projets, la prestation de services de base et la promotion de la participation des femmes à la vie politique. Le renforcement des capacités est une condition du succès de la réforme politique en cours, tout comme le transfert de responsabilités vers les cadres locaux et l'exercice par ceux-ci des fonctions transférées sont essentiels à l'exécution du mandat de la MINUSTAH. Des interlocuteurs recrutés sur le plan local seraient mieux à même

d'assurer la liaison avec leurs représentants élus vu qu'ils connaissent la langue locale et saisissent les nuances politiques des tâches qui leur sont confiées.

Composante 2 : sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit

17. Cette composante a pour objet de stabiliser la situation sur le plan de la sécurité et de réformer la police et les secteurs judiciaire et pénitentiaire. Elle regroupe les activités des éléments militaires et de police de la MINUSTAH, ainsi que celles de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, du Centre d'opérations civilo-militaire et des sections chargées de la lutte contre la violence communautaire, des affaires juridiques, de la justice, de l'administration pénitentiaire et du VIH/sida, travaillant en collaboration avec le Gouvernement haïtien, la Police nationale d'Haïti (PNH), la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le système judiciaire national et l'administration pénitentiaire, les universités, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs bilatéraux. Les principales priorités de la composante pour la période 2008/09 seront de préserver un environnement sûr et stable, d'appuyer la réorganisation et la réforme en cours de la PNH et de concourir à la réforme et au renforcement des institutions judiciaires et pénitentiaires, en veillant à harmoniser ces différentes réformes. Afin de contribuer à une meilleure sécurité aux frontières, la Mission compte également reconfigurer et réorienter ses effectifs militaires et de police de façon à aider le Gouvernement haïtien à contrôler les frontières terrestres et maritimes. En ce qui concerne la lutte contre la violence communautaire, le nouveau programme de la Mission met l'accent sur la fourniture d'un appui institutionnel à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur le renforcement de ses capacités, ainsi que sur des projets à forte intensité de main-d'œuvre et créateurs de revenus dans les communautés touchées par la violence.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Climat sûr et stable en Haïti

2.1.1 Réduction du nombre total d'enlèvements signalés à Port-au-Prince (475 en 2006/07, 380 en 2007/08, 285 en 2008/09)

2.1.2 Enregistrement par la Police nationale d'Haïti (PNH) de 10 000 armes supplémentaires (aucune arme enregistrée en 2006/07, 30 000 en 2007/08, 40 000 en 2008/09)

2.1.3 Réduction du nombre de décès imputables à un acte délictueux enregistrés officiellement en Haïti (483 en 2006/07, 438 en 2007/08, 320 en 2008/2009)

2.1.4 Accroissement du nombre de patrouilles mixtes effectuées par la PNH et la MINUSTAH dans des quartiers sensibles de Port-au-Prince et en dehors de la capitale (415 patrouilles mixtes en 2006/07, 609 en 2007/08, 651 en 2008/09)

Produits

- 513 920 jours/homme de patrouille mobile (16 compagnies d'infanterie effectuant chacune 4 patrouilles par jour avec 22 soldats par patrouille, 365 jours par an)
- 651 525 jours/homme d'occupation de sites fixes pour la sécurisation de sites et d'installations sensibles (17 sites fixes avec 105 soldats par site, 365 jours par an)
- 421 940 jours/homme d'occupation de postes fixes ou mobiles de contrôle pour la sécurisation des principales routes et frontières (17 militaires par poste de contrôle, 4 postes de contrôle par compagnie d'infanterie, 17 compagnies d'infanterie, 365 jours par an)
- 109 500 jours/homme pour la capacité d'intervention rapide, dont le rôle est d'agir de façon préventive et dissuasive en cas de menaces imminentes contre la sécurité, afin d'éviter que ces menaces ne se concrétisent et ne s'aggravent (2 compagnies de 150 militaires chacune, 365 jours par an)
- 528 sorties de patrouille aérienne (44 sorties par mois pendant 12 mois), dont des sorties effectuées par des unités militaires (5 militaires par sortie), des sorties conjointes du personnel de police des Nations Unies et de la Police nationale d'Haïti (2 membres de la police des Nations Unies et 2 membres de la PNH par sortie) et des sorties effectuées par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (3 membres du personnel de la Cellule par sortie)
- 7 200 jours/homme d'opérations militaires (4 opérations par mois, pendant 12 mois, avec 150 militaires par opération) et 1 680 jours/homme d'opérations de police conjointes des Nations Unies et de la PNH, avec la PNH en première ligne : patrouilles tactiques préventives conjointes, opérations tactiques dirigées contre des éléments criminels et opérations stratégiques faisant suite à des renseignements exploitables (4 opérations par mois, pendant 12 mois, avec 35 membres de la police des Nations Unies par opération)
- 131 400 jours/homme de patrouille militaire pour la surveillance des principaux points de passage de la frontière (3 compagnies d'infanterie effectuant chacune 4 patrouilles, avec 30 militaires par patrouille, 365 jours par an)
- 32 850 jours/homme de postes de contrôle mobiles pour la sécurisation des principaux points de passage de la frontière (3 postes de contrôle mobiles par compagnie, avec 10 militaires par patrouille, 3 compagnies d'infanterie, 365 jours par an)
- 64 240 jours/homme de patrouille côtière conjointe avec les gardes-côtes d'Haïti (8 patrouilles côtières, avec 2 bateaux par patrouille et 11 militaires à bord de chaque bateau, 365 jours par an)
- 146 000 jours/homme de patrouille assurés par la police des Nations Unies aux côtés de la PNH (2 membres de la police des Nations Unies par patrouille, 4 patrouilles par commissariat de la PNH, 50 grands commissariats de la PNH répartis dans 10 départements, 365 jours par an)
- 210 240 jours/homme de patrouille assurés par des unités de police constituées (8 unités de police constituées comprenant chacune 3 sections, chaque section effectuant 3 patrouilles par jour avec 8 agents de police par patrouille, 365 jours par an)
- 15 330 jours/homme de patrouille de police assurés avec la PNH en vue de renforcer les opérations de la PNH aux frontières (2 spécialistes issus des unités de police constituées par patrouille, avec 3 patrouilles par section, 3 sections par unité de police constituée, 2 unités de police constituées, 365 jours par an; et 2 spécialistes de la police des Nations Unies affectés à 3 points majeurs de passage de la frontière pendant 365 jours)
- 5 840 heures de patrouille maritime de la police des Nations Unies conjointement avec les gardes-côtes d'Haïti (2 membres de la police des Nations Unies par bateau, à raison de 2 bateaux effectuant 4 heures de patrouille par jour, 365 jours par an)

- 13 140 jours-homme de patrouille de police aux côtés de la Police nationale d'Haïti dans 6 secteurs sensibles précédemment classés comme « zones prioritaires » (où des escortes armées étaient auparavant obligatoires en raison d'un taux de criminalité violente élevé et des risques pour le personnel pénétrant dans ces zones) (18 patrouilles de police comprenant 2 membres de la police des Nations Unies par patrouille, 365 jours par an)
- Conseils fournis à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, notamment pour l'élaboration du plan stratégique de la Commission, conformément à la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la violence communautaire, au plan de mobilisation de ressources et à une stratégie de communication
- Conseils et appui logistique fournis à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration pour la mise au point de programmes de lutte contre la violence communautaire dans les principaux centres urbains du pays
- Exécution de 30 projets à forte intensité de main-d'œuvre destinés à d'anciens membres de groupes armés, à des jeunes à risque et à des femmes (pour un total de 50 000 bénéficiaires) dans des quartiers où la situation en matière de sécurité a besoin d'être consolidée; exécution de 3 projets visant expressément les femmes
- Conseils et assistance fournis aux autorités haïtiennes concernant l'ouverture et la mise en œuvre d'un registre des armes, la révision des lois régissant l'importation et la détention d'armes et la réforme du régime des permis de port d'armes
- Conseils fournis à la Police nationale d'Haïti concernant le registre des armes
- Organisation de 5 programmes d'aide à la réinsertion et de formation professionnelle destinés à 1 200 anciens membres de groupes armés
- Aide au Gouvernement haïtien pour la réinsertion de 250 agents de police relevés de leurs fonctions par la Police nationale d'Haïti et de 400 anciens membres de groupes armés en prison
- Organisation de 4 séminaires sur le thème des enfants touchés par la violence armée et victimes de violence sexuelle pour 100 participants dans 3 départements; et fourniture de conseils à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et aux organisations non gouvernementales concernées pour la formulation de 2 projets de réinsertion d'enfants touchés par la violence armée ou la violence sexuelle
- Lancement de campagnes nationales d'information, de communication et de sensibilisation portant sur le maintien de l'ordre, dotées des moyens suivants : 3 conférences de presse, 1 000 t-shirts, 1 000 tracts, 3 000 dépliants, 1 000 affiches, 80 banderoles, 2 émissions télévisées, 5 spots publicitaires radiodiffusés et 10 articles de presse
- Lancement de campagnes nationales d'information, de communication et de sensibilisation sur la non-violence et le contrôle des armes en appui à l'action de lutte contre la violence communautaire, dotées des moyens suivants : 3 conférences de presse, 1 000 t-shirts, 4 000 tracts, 4 000 dépliants, 2 000 affiches, 100 banderoles, 2 émissions télévisées, 4 messages publicitaires radiodiffusés et 10 articles de presse

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Progrès sur la voie de la réforme et de la réorganisation de la Police nationale d'Haïti

2.2.1 Augmentation du nombre total d'agents de la PNH assermentés (7 720 en 2006/07, 8 500 en 2007/08 et 9 000 en 2008/09)

2.2.2 Mise en place au sein de la PNH d'un laboratoire de criminalistique, disposant notamment de services de balistique, d'analyse d'empreintes digitales et de toxicologie

2.2.3 Création au sein de la Police nationale d'Haïti d'une Direction de la protection rapprochée des hautes personnalités et prise en charge par celle-ci de la sécurité du Palais national, du Parlement et des ministères

2.2.4 Création d'une Direction maritime de la Police nationale d'Haïti dans le département du sud

Produits

- Conseils fournis à la PNH sur la planification, la gestion et la coordination de l'exécution de son plan de réforme
- Conseils fournis à la PNH sur le recrutement et la formation des effectifs de la police judiciaire, de la police administrative et des unités chargées du maintien de l'ordre
- Formation de base dispensée à 750 élèves policiers, avec notamment un stage de formation pratique de trois mois et la vérification des antécédents des candidats
- Mise à niveau, par un encadrement sur le terrain, de 1 000 policiers haïtiens dont les compétences dans certains domaines ont été jugées insuffisantes lors du processus de validation des compétences
- Conseils fournis à la PNH, de concert avec d'autres autorités haïtiennes, sur l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des frontières
- Assistance technique fournie à la PNH pour la vérification de l'intégrité de ses agents, de concert avec l'Inspection générale de la PNH
- Appui aux autorités haïtiennes pour l'exécution du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour 2007-2011, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, au moyen de la formation de 50 formateurs issus de la population cible et de la tenue de 10 séances de sensibilisation et de 2 ateliers pour les personnes atteintes du VIH/sida, visant particulièrement les agents des services en uniforme, mais s'adressant aussi au personnel des différents ministères et aux représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales
- Conseils fournis à la PNH concernant la création d'une Direction maritime dans le département du Sud et la conduite de patrouilles maritimes côtières
- Élaboration pour la PNH d'un programme de formation révisé qui intègre les droits de l'homme, y compris du point de vue des droits des femmes, de l'épidémie du VIH/sida et à la protection de l'enfance
- Organisation de 2 séminaires destinés à une soixantaine d'inspecteurs de la PNH sur les techniques d'enquête sur les violations des droits de l'homme et d'un programme de formation en cours d'emploi sur le traitement des dossiers en vue de renforcer les capacités de l'Inspection générale de la PNH
- Conseils fournis à la PNH, en collaboration avec la Concertation contre les violences spécifiques faites aux femmes, sur l'ouverture dans quatre départements – à raison d'un commissariat par département – de centres d'accueil des femmes victimes de violence et sur la mise en œuvre de procédures spéciales pour assurer cet accueil
- Organisation de 4 stages de formation sur l'égalité des sexes et la violence contre les femmes pour 150 coordonnateurs des questions d'égalité des sexes au sein de la PNH
- Organisation de 31 stages de formation sur les droits de l'enfant, la justice pour mineurs et les enfants victimes de violences sexuelles, menés en collaboration avec l'UNICEF, pour 250 agents de la Police nationale d'Haïti (15 stages), 600 élèves de l'Académie de police (10 stages), 25 membres du personnel de la Brigade de protection des mineurs (1 stage) et 200 coordonnateurs des questions d'égalité des sexes dans les commissariats de 5 départements (5 stages)

- Lancement d'une campagne nationale d'information sur la réforme de la police, dotée des moyens suivants : 4 messages publicitaires radiodiffusés, 2 émissions télévisées, publication de 2 articles sur la page hebdomadaire d'un journal local, site Web, conférences de presse et communiqués de presse

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.3 Réforme et renforcement institutionnel des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Haïti	<p>2.3.1 Amendement de 100 dispositions du Code pénal et du Code de procédure pénale</p> <p>2.3.2 Certification et affectation par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de 350 magistrats en activité, selon leurs qualifications, leur moralité et leurs compétences</p> <p>2.3.3 Participation de 120 élèves magistrats à l'épreuve d'admission, y compris 60 qui achèvent le programme initial de formation, et achèvement des 180 stages de formation professionnels de la justice à l'École de la magistrature</p> <p>2.3.4 Réduction du pourcentage de la population carcérale se trouvant en détention provisoire illégale et prolongée (94 % en 2006/07, 75 % en 2007/08, 60 % en 2008/09)</p> <p>2.3.5 Accroissement du nombre des bureaux d'aide juridictionnelle, qui devrait passer de 3 juridictions couvertes en 2007/08 à 6 juridictions en 2008/09</p> <p>2.3.6 Réduction à 1 % au maximum du pourcentage d'évasions des prisons (1,5 % en 2006/07, 1 % en 2007/08 et 1 % en 2008/09)</p> <p>2.3.7 Augmentation du nombre d'agents de la Direction de l'administration pénitentiaire qui auront été recrutés et auront bénéficié d'une formation (200 en 2006/07, 450 en 2007/08 et 500 en 2008/09)</p>

Produits

- Assistance technique fournie aux autorités haïtiennes pour la rédaction des mesures de réformes et l'organisation d'un atelier destiné à valider le Code pénal et le Code de procédure pénale et à les harmoniser avec les conventions internationales pertinentes
- Assistance technique fournie au Ministère de la justice pour la mise en œuvre du plan stratégique visant à faciliter le fonctionnement d'un système judiciaire indépendant, efficace et accessible dans le cadre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- Appui technique apporté au Ministère de la justice pour la coordination de l'aide internationale et de l'assistance fournie au système judiciaire par la communauté des donateurs
- Assistance technique fournie au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, notamment au moyen d'un séminaire de renforcement des capacités qui portera sur son fonctionnement et ses activités, notamment la certification des magistrats en activité, ainsi que sur l'autorité du Conseil pour faire appliquer des mesures disciplinaires
- Assistance technique fournie au service de l'Inspection judiciaire du Ministère de la justice, notamment par l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités, pour la conduite d'enquêtes et la formulation de

recommandations relatives à des accusations de corruption, de manquements ou d'infractions élevées contre des magistrats

- Assistance technique fournie à l'École de la magistrature concernant son fonctionnement, l'organisation d'épreuves d'admission transparentes, les programmes de formation initiale dispensés aux nouveaux élèves-magistrats, et les cours de formation continue pour magistrats en activité et autres acteurs du système judiciaire
- Organisation de 6 stages de formation en cours d'emploi, menés en coordination avec l'École de la magistrature et divers donateurs, pour 360 juges, procureurs, juges de paix ou greffiers issus de juridictions choisies, sur des questions particulières de droit, de procédure pénale, de criminologie ou sur des conventions internationales
- Assistance technique fournie à des chambres ou groupes spécialisés, sur la criminalité organisée, la criminalité transfrontière, le trafic de drogue et d'armes, la coopération judiciaire internationale et la corruption, y compris par l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités, en liaison avec les présidents et les procureurs des tribunaux concernés
- Assistance technique fournie aux tribunaux pour mineurs de Port-au-Prince et de Cap-Haïtien, notamment par l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités portant sur leur fonctionnement et leurs activités, qui abordera les différentes options disponibles en matière de détention et de réinsertion sociale des jeunes
- Assistance technique fournie au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire concernant la mise en place du programme de juges itinérants
- Mentorat de juges, procureurs, juges d'instruction, greffiers et officiers de police judiciaire dans 6 juridictions pour améliorer leur connaissance du fonctionnement et de l'administration des tribunaux et cours, et fourniture de conseils sur le fonctionnement juridique de la chaîne pénale
- Appui technique fourni pour faciliter le fonctionnement des mécanismes et instruments de coordination entre les acteurs du système judiciaire et la Police nationale d'Haïti, notamment en ce qui concerne les modalités de l'arrestation, l'enregistrement des individus interpellés et les dossiers des détenus
- Assistance technique fournie aux barreaux haïtiens pour assurer le bon fonctionnement des bureaux d'aide juridictionnelle dans 6 juridictions
- Assistance fournie à l'administration pénitentiaire haïtienne sous forme de conseils et de mentorat dans le cadre de 750 visites dans les prisons, axée sur d'importantes questions stratégiques et opérationnelles intéressant son plan stratégique, notamment la sécurité, l'infrastructure pénitentiaire, les ressources humaines et la formation
- Assistance technique fournie à la Direction de l'administration pénitentiaire et à 40 de ses responsables, notamment pour la formation de 8 formateurs et pour un enseignement de mise à niveau de 450 agents de l'administration pénitentiaire en activité, de 20 agents de gestion des peines et de 50 autres membres du personnel pénitentiaire
- Élaboration d'une politique de gestion des peines (évaluation du niveau de sécurité, planification pénitentiaire, élaboration de programmes pénitentiaires), de programmes de formation des formateurs et des outils de gestion requis
- Conseils fournis au Ministère de la justice, au Ministère des affaires sociales et à l'Institut du bien-être social et de la recherche au sujet des droits de l'enfant, de la justice et de la réhabilitation des mineurs, notamment en ce qui concerne l'ouverture de centres de réhabilitation pour mineurs; et organisation de 5 stages de formation sur les droits de l'enfant pour les nouveaux employés de ces centres
- Assistance fournie aux universités et aux organisations de la société civile pour l'organisation de débats dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et de communication visant à mobiliser un appui populaire en faveur de la réforme du secteur judiciaire

- Lancement d'une campagne d'information sur la réforme du système pénitentiaire et judiciaire, dotée des moyens suivants : 1 000 t-shirts, 10 000 tracts, 10 000 dépliants, 1 000 bandanas, 50 banderoles et 5 messages publicitaires radiodiffusés; et organisation de la Journée internationale de l'enfant, de la Journée mondiale de la lutte contre le sida et de la Journée internationale des prisonniers

Facteurs externes

Les parties prenantes à tous les niveaux continueront de coopérer. Les donateurs fourniront des contributions volontaires.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit

<i>Catégorie</i>												Total
<i>I. Contingents</i>												
Effectif approuvé 2007/08												7 200
Effectif proposé 2008/09												7 060
Variation nette												(140)
<i>II. Police des Nations Unies</i>												
Effectif approuvé 2007/08												951
Effectif proposé 2008/09												951
Variation nette												–
<i>III. Unité de police constituée</i>												
Effectif approuvé 2007/08												1 000
Effectif proposé 2008/09												1 140
Variation nette												140
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>												
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
<i>IV. Personnel civil</i>												
Bureau du commandant de la Force												
Postes approuvés 2007/08	–	1	–	–	–	1	–	2	3	–	5	
Postes proposés 2008/09	–	1	–	–	–	1	–	2	3	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes temporaires approuvés ^b 2007/08	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2	

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Postes temporaires proposés ^b 2008/09	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Postes approuvés 2007/08	-	1	-	-	1	1	-	3	4	-	7
Postes proposés 2008/09	-	1	-	-	1	1	-	3	4	-	7
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau du chef de la police											
Postes approuvés 2007/08	-	2	5	-	2	1	-	10	3	22	35
Postes proposés 2008/09	-	2	5	-	2	1	-	10	3	22	35
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cellule d'analyse conjointe de la Mission											
Postes approuvés 2007/08	-	-	1	1	-	1	-	3	-	1	4
Postes proposés 2008/09	-	-	1	1	-	1	-	3	-	1	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre d'opérations civilo-militaires											
Postes approuvés 2007/08	-	-	1	4	-	-	-	5	-	-	5
Postes proposés 2008/09	-	-	1	4	-	-	-	5	-	-	5
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section des affaires juridiques											
Postes approuvés 2007/08	-	-	3	1	1	-	-	5	2	-	7
Postes proposés 2008/09	-	-	3	1	1	-	-	5	2	-	7
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de la justice											
Postes approuvés 2007/08	-	1	8	9	-	1	-	19	22	10	51
Postes proposés 2008/09	-	1	8	9	-	1	-	19	22	10	51
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de la lutte contre la violence communautaire^c											
Postes approuvés 2007/08	-	-	2	3	-	1	-	6	36	14	56
Postes proposés 2008/09	-	-	2	3	-	1	-	6	20	6	32
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	(16)	(8)	(24)
Total partiel, personnel civil											
Postes approuvés 2007/08	-	4	20	18	3	5	-	50	66	47	163

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Postes proposés 2008/09	–	4	20	18	3	5	–	50	50	39	139
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(16)	(8)	(24)
Postes temporaires approuvés ^b 2007/08	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Postes temporaires proposés ^b 2008/09	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Postes approuvés 2007/08	–	4	20	18	4	5	–	51	67	47	165
Postes proposés 2008/09	–	4	20	18	4	5	–	51	51	39	141
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(16)	(8)	(24)
<i>V. Personnel fourni par des gouvernements</i>											
Postes approuvés 2007/08											16
Postes proposés 2008/09											16
Variation nette											
Total général (I-V)											
Postes approuvés 2007/08											9 332
Postes proposés 2008/09											9 308
Variation nette											(24)

^a Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au titre de l'assistance temporaire générale.

^c Précédemment appelée Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

Section de la lutte contre la violence communautaire

Personnel recruté sur le plan national : Réduction de 16 postes (suppression de 7 postes et redéploiement de 9 postes)

Volontaires des Nations Unies : Réduction de 8 postes (suppression de 5 postes et redéploiement de 3 postes)

18. Du fait que le mandat de la Mission, précédemment axé sur une action traditionnelle de désarmement, démobilisation et réintégration, a été réorienté vers un programme de lutte contre la violence communautaire, 18 postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (dont 8 attribués à des administrateurs recrutés sur le plan national et 10 à des Volontaires des Nations Unies) et 6 postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) ne seront plus nécessaires. Il est par conséquent proposé que, parmi les postes d'administrateur recruté sur le plan national, cinq soient supprimés et cinq soient redéployés (4 d'entre eux vers la Section des affaires civiles et 1 vers la

Section des achats, comme indiqué respectivement aux paragraphes 13 et 27); que, parmi les postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, deux soient supprimés et quatre soient redéployés (1 vers la Section des transports aériens, 1 vers la Section du transport et 2 vers la Section des approvisionnements, comme indiqué respectivement aux paragraphes 39, 43 et 47; et que, parmi les postes de Volontaire des Nations Unies, cinq soient supprimés et trois soient redéployés (1 vers la Section des services généraux et 2 vers la Section du génie, comme indiqué respectivement aux paragraphes 27 et 34).

19. Dans la mesure où les résolutions 1702 (2006) et 1743 (2007) du Conseil de sécurité ont réorienté le mandat de la Mission vers la lutte contre la violence communautaire au lieu d'une action de désarmement, démobilisation et réintégration, les hypothèses de planification initialement retenues pour la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ne sont plus pertinentes. Au lieu de mener un programme de désarmement, démobilisation et réintégration traditionnel, qui aurait désarmé, démobilisé et réintégré des milliers d'anciens combattants dans les centres d'aide à la réinsertion, la nouvelle stratégie de la MINUSTAH consistera surtout à aider la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, en renforçant ses capacités et en lui apportant un appui institutionnel, notamment par la création de projets à forte intensité de main-d'œuvre qui offrent des alternatives à la criminalité à des groupes à risque dans les quartiers touchés par la violence, en attendant que le Gouvernement et ses partenaires de développement entreprennent une action de relance économique à plus grande échelle. Le programme de lutte contre la violence communautaire appuiera également la mise en place d'un registre des armes, la révision des lois actuelles sur l'importation et la détention d'armes et la réforme des modalités de permis de port d'arme. Après avoir examiné les besoins de la Section de la lutte contre la violence communautaire en fonction des activités découlant de son nouveau mandat, la Mission estime que les programmes peuvent être menés en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement et que, par conséquent, les besoins en effectifs de la Section seront réduits.

Composante 3 : droits de l'homme

20. Cette composante suit la situation des droits de l'homme dans le pays et conseille le Gouvernement et les organisations haïtiennes de défense des droits de l'homme sur les moyens de l'améliorer. La composante 3 comprend les activités des éléments de la Mission chargés des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance, qui travaillent en partenariat avec le Gouvernement haïtien, le Parlement, les organismes chargés d'assurer la primauté du droit, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, l'équipe de pays des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ainsi que les rapporteurs spéciaux et experts indépendants travaillant sur Haïti. Les principales priorités en 2008/2009 seront de poursuivre l'action de promotion et de protection des droits de l'homme, notamment ceux des femmes et des enfants; de faciliter la réforme des institutions; de renforcer les capacités des organisations non gouvernementales locales, de la police et des autorités judiciaires et administratives; et de mener des programmes d'éducation civique.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Progrès en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en Haïti, en ce qui concerne plus particulièrement les femmes et les enfants

3.1.1 Adoption par le Parlement des textes relatifs à l'Office de la protection du citoyen conformément aux Principes de Paris

3.1.2 Signature et renvoi au Parlement pour ratification de deux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

3.1.3 Augmentation du nombre des enquêtes menées par l'Inspection générale de la PNH sur les affaires de violation des droits de l'homme et débouchant sur l'ouverture d'une procédure judiciaire (2006/07 : 75 enquêtes et 15 affaires portées devant les tribunaux; 2007/08 : 100 et 25; 2008/09 : 120 et 40)

Produits

- Rapports mensuels sur la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays
- Un rapport thématique sur les droits de l'homme
- 8 stages de formation assurés pour 125 participants issus de 25 organisations non gouvernementales nationales de défense des droits de l'homme et 8 stages de formation assurés pour 250 fonctionnaires des institutions de l'état de droit, dont des agents de police et de l'administration pénitentiaire et des magistrats
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de 2 stages de formation destinés à des parlementaires, portant sur l'application des normes relatives aux droits de l'homme dans le contexte législatif, avec une attention particulière accordée aux droits des femmes et des enfants
- Formation en cours d'emploi fournie, en coordination avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, aux fonctionnaires chargés de faire rapport aux organes de suivi des instruments relatifs aux droits de l'homme
- Conseils fournis au Gouvernement haïtien et aux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme pour l'élaboration d'un plan d'action national sur les droits de l'homme
- Renvoi de 60 affaires de violations des droits de l'homme à des mécanismes de l'ONU tels que les rapporteurs spéciaux et groupes de travail du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti
- Conseils sur le VIH/sida fournis aux autorités haïtiennes, y compris pour la rédaction de textes législatifs et réglementaires et la prévention de toute stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/sida et de toute discrimination à leur encontre
- Appui fourni à la Concertation nationale sur les violences spécifiques faites aux femmes et renforcement de la coordination dans l'ensemble du pays pour la création d'une base de données sur la violence contre les femmes dans 3 départements
- Organisation, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et une organisation non gouvernementale locale, de 5 programmes de formation et de sensibilisation à la violence contre les femmes, qui devraient toucher 1 000 hommes dans 5 départements

- Conseils fournis au Ministère de la condition féminine et des droits de la femme pour l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Conseils fournis au Gouvernement et au Parlement haïtiens pour l'adhésion aux deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant
- Organisation de 12 stages de formation sur le thème de la protection de l'enfance, pour la Commission parlementaire des droits de l'enfant, l'Institut du bien-être social et de la recherche, le Comité interministériel sur les droits de l'enfant et la cellule de protection de l'enfance de l'Office pour la protection des citoyens
- Suivi de la situation des enfants et établissement de rapports à ce sujet à l'intention du Conseil de sécurité et des États Membres conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés
- Organisation de 3 journées internationales des droits de l'homme, en collaboration avec des partenaires locaux et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies (notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), avec les moyens promotionnels suivants : 4 conférences de presse, 2 000 t-shirts, 1 000 autocollants, 50 000 tracts, 5 000 posters, 100 banderoles, 5 spots publicitaires radiodiffusés, 2 émissions de télévision et 25 articles de presse
- Lancement, en collaboration avec les autorités locales de 9 départements, d'une campagne d'information sur le respect des droits de l'homme, dotée des moyens suivants : 5 messages publicitaires radiodiffusés, 2 émissions de télévision, 2 conférences de presse, 500 t-shirts, 2 000 tracts, 25 banderoles et 10 articles de presse
- Lancement d'une campagne d'information nationale sur la promotion et la protection des droits des femmes, dotée des moyens suivants : 4 conférences de presse, 1 000 t-shirts, 10 000 tracts, 1 500 affiches, 50 banderoles, 10 reportages diffusés par la Radio des Nations Unies et 10 articles de presse; et organisation de la Journée internationale de la femme

Facteurs externes

Les parties prenantes s'engageront à enquêter sur les violations des droits de l'homme et à poursuivre leurs auteurs devant les tribunaux conformément aux normes internationales et en coopération avec les organismes internationaux; elles seront disposées à engager un dialogue avec le Gouvernement sur les questions relatives aux droits de l'homme; elles continueront à coopérer à tous les niveaux.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3, droits de l'homme

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>					
Section des droits de l'homme											
Postes approuvés 2007/08	–	1	6	13	–	1	–	21	24	6	51
Postes proposés 2008/09	–	1	6	13	–	1	–	21	24	6	51
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Agents des services généraux	Service de sécurité				
Groupe de la protection de l'enfance											
Postes approuvés 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	3	1	5
Postes proposés 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	3	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'égalité des sexes											
Postes approuvés 2007/08	–	–	1	1	–	–	–	2	5	1	8
Postes proposés 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	5	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Postes approuvés 2007/08	–	1	8	14	–	1	–	24	32	8	64
Postes proposés 2008/09	–	1	8	14	–	1	–	24	32	8	64
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 4 : coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

21. Cette composante est chargée de fournir un appui et des conseils au Gouvernement haïtien afin qu'il soit mieux à même de mener des actions coordonnées en cas d'urgence humanitaire, réduire la pauvreté et assurer les services publics. Elle regroupe les activités du Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement de la Mission, qui travaille en partenariat avec le Gouvernement haïtien ainsi qu'avec les autorités locales, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, le secteur privé, l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et les donateurs. Sa principale priorité en 2008/09 sera de renforcer les capacités des mécanismes de coordination au niveau départemental.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Amélioration de la situation humanitaire et progrès accomplis vers le relèvement économique et la réduction de la pauvreté en Haïti

4.1.1 Augmentation du nombre de mécanismes de coordination départementaux (tables de concertation départementales et groupes sectoriels connexes) par l'intermédiaire desquels le Ministère de la planification et de la coopération externe planifie et coordonne la fourniture des services sociaux de base sans aide extérieure (2006/07 : 0; 2007/08 : 2; 2008/09 : 3)

4.1.2 Augmentation de 15 % du taux d'emploi des groupes socioéconomiques les plus pauvres (2006/07 : 98 700 mois de travail/personne; 2007/08 : 100 000; 2008/09 : 115 000)

Produits

- Conseils fournis au Ministre de la planification et de la coopération externe en vue d'améliorer la situation humanitaire et de faciliter le relèvement de l'économie et la réduction de la pauvreté
- Assistance technique fournie aux tables de concertation départementales pour le renforcement de leurs capacités, grâce notamment à la formation d'interlocuteurs du Ministère de la planification et de la coopération externe aux échelons central et départemental et à l'organisation de réunions mensuelles des tables de concertation dans 10 départements avec la participation de représentants de l'administration centrale et de représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'associations de la société civile
- Renforcement des capacités du Ministère de la planification et de la coopération externe grâce à la formation en cours d'emploi de 35 fonctionnaires du Ministère et d'autres administrations issus de chacun des 10 départements et de l'administration centrale
- Formation sur la gouvernance dispensée à 200 hauts fonctionnaires issus de chacun des 10 départements, au moyen de 10 ateliers départementaux axés sur les mécanismes de coordination départementale et le tableau sectoriel des activités à prévoir pour la fourniture des services sociaux requis
- Aide au renforcement des capacités de protection civile du Gouvernement et des collectivités locales et fourniture d'un appui en matière de communications, de logistique et de sécurité dans les 10 départements
- Lancement d'une campagne nationale d'information et de sensibilisation des institutions locales, menée en collaboration avec le PNUD, et portant sur la gestion des risques et des catastrophes naturelles, avec notamment les moyens suivants : 5 messages publicitaires radiodiffusés, 4 conférences de presse, 24 000 tracts, 500 t-shirts et 20 banderoles

Facteurs externes

Il n'y aura pas de catastrophe naturelle majeure ayant une incidence sur la situation humanitaire; les donateurs verseront en temps voulu les fonds annoncés; les parties prenantes à tous les niveaux continueront à coopérer.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4, coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Agents des services généraux	Service de sécurité	Total partiel				
Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement											
Postes approuvés 2007/08	–	–	5	1	–	1	–	7	12	1	20
Postes proposés 2008/09	–	–	4	1	–	1	–	6	12	1	19
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Agents des services généraux	Service de sécurité				
Groupe du VIH/sida											
Postes approuvés 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	3	2	6
Postes proposés 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	3	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Postes approuvés 2007/08	–	–	6	1	–	1	–	8	15	3	26
Postes proposés 2008/09	–	–	5	1	–	1	–	7	15	3	25
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

Personnel recruté sur le plan international : Suppression de 1 poste

22. Suite à l'installation en Haïti du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à la lumière de la proposition de créer au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général un poste de chef du Bureau intégré, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement (P-5).

23. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui s'est installé en Haïti à l'été 2006, a pour mandat de mener des activités de coordination de l'action humanitaire, de gestion des catastrophes, de gestion de l'information et de réforme de l'action humanitaire. L'ampleur de ce mandat a conduit à une réduction progressive des activités du Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Le Groupe entend désormais axer ses interventions sur l'appui à fournir aux tables de concertation, qui relèvent du Ministère de la planification et de la coopération externe. Étant donné cependant que d'autres sections de la MINUSTAH participeront elles aussi aux tables de concertation et afin d'éviter les doubles emplois sur le plan des responsabilités ainsi que les chevauchements hiérarchiques, le personnel du Groupe dans les régions fera rapport au Chef du Bureau régional de la MINUSTAH, tandis que le Chef du Bureau intégré qu'il est proposé de nommer dans le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général fournirait ses orientations stratégiques au Groupe. Par conséquent, le poste de spécialiste de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement (P-5) ne serait plus nécessaire.

Composante 5 : appui

24. La composante de l'appui regroupe les activités de la Division de l'appui à la Mission, de l'Équipe Déontologie et discipline et de la Section de la sécurité qui

visent à fournir des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission, et ceci en fournissant les produits correspondants, en améliorant la qualité des services et en obtenant des gains d'efficacité. L'appui fourni sera à la mesure de l'effectif autorisé, soit 7 060 militaires et 2 091 membres de la police des Nations Unies, dont 1 140 membres d'unités de police constituées, et, pour le personnel civil, 550 personnels recrutés sur le plan international, 1 288 personnels recrutés sur le plan national et 220 Volontaires des Nations Unies. La gamme des services fournis comprendra toutes les formes d'appui, notamment la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les services financiers, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux d'habitation, les transports aériens et terrestres, les communications, l'informatique, les soins médicaux, ainsi que la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission d'un appui logistique, administratif et de sécurité efficace et rationnel

5.1.1 Disponibilité accrue de services ambulanciers, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, pour tout le personnel de la MINUSTAH à Port-au-Prince et dans 3 départements (2006/07 : aucun service disponible; 2007/08 : Port-au-Prince; 2008/09 : Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Les Cayes et Gonaïves)

5.1.2 Tous les virements de caisse effectués par la Mission seront traités au siège de cette dernière ou à la base de soutien logistique (2006/07 : 60 %, 2007/08 : 95 %, 2008/09 : 100 %)

5.1.3 Respect accru des normes de protection de l'environnement définies par le Département de l'appui aux missions et par la législation haïtienne (2006/07 : 83 % des normes respectées; 2007/08 : 85 %; 2008/09 : 90 %)

5.1.4 Réduction du risque de fraude sur les carburants (2006/07 : 2 cas; 2007/08 : 1 cas; 2008/09 : aucun cas)

Produits
Amélioration des services

- Services d'ambulance assurés 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine pour tout le personnel de la MINUSTAH à Port-au-Prince et dans 3 départements (Cap-Haïtien, Les Cayes et Gonaïves)
- Offre de services bancaires dans les locaux des Nations Unies (au siège de la Mission et à la base de soutien logistique)
- Ouverture de décharges et d'incinérateurs pour l'élimination des déchets toxiques dans 4 départements; amplification du programme de sensibilisation à la protection de l'environnement par des formations et publications sur l'environnement; et installation de systèmes non polluants d'évacuation des eaux usées dans 44 sites de la Mission
- Installation de systèmes électroniques de suivi et de contrôle de la consommation de carburant (système FuelLog de gestion du carburant) dans tous les véhicules de l'ONU

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Relève d'un effectif moyen de 7 060 militaires membres des contingents, 1 140 membres d'unités de police constituées et 967 membres de la police des Nations Unies (dont 16 spécialistes de l'administration pénitentiaire en détachement)
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et soutien autonome afférent à 7 060 militaires et 1 140 membres d'unités de police constituées
- Entreposage et fourniture de rations alimentaires et d'huile de friture pour un effectif moyen de 7 060 militaires et 1 140 membres d'unités de police constituées dans 29 sites
- Administration des contrats d'un effectif moyen de 550 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 288 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 220 Volontaires des Nations Unies
- Mise en place du programme régissant la déontologie et la discipline de l'ensemble des personnels militaires, de police et civils, ce qui comprend la formation, la prévention, la surveillance et la formulation de recommandations sur les mesures correctives à prendre lorsqu'une faute a été commise

Installations et infrastructures

- Entretien de 129 locaux de la MINUSTAH, de 50 locaux utilisés par du personnel militaire, de 9 locaux utilisés par les unités de police constituées des Nations Unies, de 45 locaux utilisés par le personnel civil et la police dans 10 départements, et appui à l'entretien de 25 locaux loués conjointement utilisés par la police des Nations Unies et la Police nationale haïtienne
- Exploitation et entretien de 34 sources d'approvisionnement en eau, de 14 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU et d'une usine d'embouteillage à Port-au-Prince et dans 10 départements
- Fourniture d'une alimentation électrique non interruptible de 9 mégawatts et exploitation et entretien de 205 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Entretien et réparation de 20 kilomètres de routes utilisées régulièrement par la MINUSTAH
- Construction de 8 nouveaux camps comportant des bureaux civils et des hélistations permettant les atterrissages de nuit aux fins du contrôle frontalier et portuaire (Port-Salut, Saint-Marc, Miragoâne et 5 nouveaux sites le long de la frontière dominicaine)
- Construction de réservoirs de carburant destinés aux opérations aériennes à Jérémie, Hinche et Gonaïves
- Fourniture et entretien de matériel et fournitures à l'appui d'un effectif moyen de 2 058 membres du personnel civil, 951 membres de la police des Nations Unies, 16 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement et 101 officiers d'état-major
- Entretien d'un dépôt de carburant principal à Port-au-Prince et de 34 stations de ravitaillement sur 13 sites dans tout le pays (Hinche, Mirebalais, Fort-Liberté, Léogâne, Saint-Marc, Jérémie, Jacmel, Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Les Cayes, Gonaïves, Miragoâne et Port-de-Paix)
- Mise en place et entretien de systèmes de protection contre l'incendie pour les installations de la Mission sur 15 sites, aux fins de la mise en conformité avec les normes de sécurité incendie

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 053 véhicules et 92 accessoires dans 11 ateliers sur 11 sites
- Fourniture et stockage de carburants et lubrifiants pour 1 053 véhicules appartenant à l'ONU et 1 428 véhicules appartenant aux contingents
- Service de navette quotidien à Port-au-Prince, 7 jours par semaine, pour 635 utilisateurs en moyenne (personnel recruté sur les plans international et national, Volontaires des Nations Unies, membres de la police des Nations Unies et officiers d'état-major)

- Service de navette et d'approvisionnement bihebdomadaire desservant les antennes de Miragoâne et Jacmel, pour 40 personnes et 488 kilogrammes de marchandises par semaine en moyenne
- Service de transport logistique 4 fois par mois aux fins du réapprovisionnement de 10 bureaux régionaux en matériel de génie et autres marchandises, pour un chargement total de 4 500 tonnes

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 10 hélicoptères (6 militaires et 4 civils) et de 2 avions (1 militaire et 1 civil) sur 4 terrains d'aviation et 12 hélistations
- Fourniture et stockage de carburant (Jet A1) pour 10 hélicoptères et 2 avions
- Prestation de services d'observation et de prévisions météorologiques à Port-au-Prince sur l'ensemble de la zone de la Mission
- Fourniture d'un appui aux opérations aériennes 24 heures sur 24, y compris la recherche et le sauvetage, les évacuations sanitaires primaire et secondaire et les vols de nuit
- Prestation de services de sauvetage et de lutte contre l'incendie aux opérations aériennes sur 3 sites dont la MINUSTAH est seule responsable

Communications

- Gestion et entretien d'un réseau de communications par satellite composé d'une station terrienne principale à Port-au-Prince et de 16 sites périphériques aux fins de la fourniture de services de téléphonie, télécopie, visioconférence et transmission de données, ainsi que de services de reprise après sinistre et de continuité des activités
- Gestion et entretien d'un réseau de répéteurs à ultra-haute fréquence (UHF) composé de 76 répéteurs UHF, 9 stations fixes à commutation automatique numérique, 60 stations fixes à haute fréquence, 53 stations fixes UHF, 1 249 radios mobiles UHF, 2 638 radios portables UHF, 450 radios mobiles UHF à commutation automatique, 2 309 radios portables à commutation automatique, 13 centres de communication, 138 terminaux de liaison hertzienne à Port-au-Prince et dans les régions et 60 sites de répéteur, afin d'offrir une meilleure couverture hertzienne et UHF et d'améliorer les services de communication entre Port-au-Prince et les régions
- Gestion et entretien d'un réseau téléphonique composé de 36 centraux téléphoniques pour 2 270 utilisateurs en moyenne

Informatique

- Gestion et entretien de 114 serveurs, 2 385 ordinateurs de bureau, 695 ordinateurs portables, 661 imprimantes, 120 scanners Digital Sender et 151 unités multifonctions
- Gestion et entretien d'un réseau local et d'un réseau étendu reliant 2 955 utilisateurs en moyenne sur 16 sites

Services médicaux

- Exploitation et gestion de 24 centres de consultation de niveau 1 et d'un centre médical de niveau 2 à Port-au-Prince fournissant des services médicaux à tout le personnel de la Mission ainsi qu'au personnel d'autres organismes des Nations Unies en cas d'urgence
- Exploitation et entretien d'un laboratoire central à Port-au-Prince et de 3 laboratoires de base à Cap-Haïtien, à Gonaïves et aux Cayes
- Gestion de moyens d'évacuation sanitaire par voies aérienne et terrestre pour tout le personnel de la Mission, notamment l'évacuation stratégique par voie aérienne d'un centre médical de niveau 1 vers un centre médical de niveau 2, et d'un centre médical de niveau 2 vers un centre médical de niveau 3 ou 4

- Exploitation et gestion de moyens de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour tout le personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel de la Mission, notamment par la diffusion de l'information entre collègues

Sécurité

- Services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours par semaine pour 550 membres du personnel recruté sur le plan international et 228 Volontaires des Nations Unies en moyenne, pour assurer notamment la protection des personnalités de marque ainsi que des installations et des sites des Nations Unies
- Enquêtes sur les incidents et accidents mettant en cause du personnel ou des biens de la Mission
- Mise en œuvre et actualisation du plan de sécurité

Facteurs externes

Les fournitures et le matériel sont livrés et les services externalisés sont exécutés conformément au cahier des charges.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Équipe Déontologie et discipline											
Postes approuvés 2007/08	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4
Postes proposés 2008/09	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes temporaires approuvés 2007/08 ^b	–	–	1	–	1	–	–	2	1	–	3
Postes temporaires proposés 2008/09 ^b	–	–	1	–	1	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Effectif proposé 2008/09	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	3	15	45	1	–	64	214	–	278
Effectif proposé 2008/09	–	–	3	15	45	1	–	64	214	–	278
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Division de l'appui à la Mission											
Bureau du Chef											
Postes approuvés 2007/08	–	1	3	7	19	–	–	30	23	1	54
Postes proposés 2008/09	–	1	3	7	19	–	–	30	23	1	54
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes temporaires approuvés 2007/08 ^b	–	–	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Postes temporaires proposés 2008/09 ^b	–	–	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	3	7	21	–	–	32	24	1	57
Effectif proposé 2008/09	–	1	3	7	21	–	–	32	24	1	57
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services administratifs											
Postes approuvés 2007/08	–	–	7	19	43	7	–	76	412	20	508
Postes proposés 2008/09	–	–	7	19	44	7	–	77	413	21	511
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	1	1	3
Postes temporaires approuvés 2007/08 ^b	–	–	–	–	–	4	–	4	2	1	7
Postes temporaires proposés 2008/09 ^b	–	–	–	–	–	4	–	4	2	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	7	19	43	11	–	80	414	21	515
Effectif proposé 2008/09	–	–	7	19	44	11	–	81	415	22	518
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	1	1	3
Services d'appui intégrés											
Postes approuvés 2007/08	–	–	10	29	114	5	–	158	332	105	595
Postes proposés 2008/09	–	–	10	29	127	5	–	171	336	107	614
Variation nette	–	–	–	–	13	–	–	13	4	2	19
Postes temporaires approuvés 2007/08 ^b	–	–	–	–	–	9	–	9	25	16	50

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Postes temporaires proposés 2008/09 ^{b, c}	–	–	–	–	–	9	–	9	77	16	102
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	52	–	52
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	10	29	114	14	–	167	357	121	645
Effectif proposé 2008/09	–	–	10	29	127	14	–	180	413	123	645
Variation nette	–	–	–	–	13	–	–	13	56	2	71
Total partiel, appui											
Postes approuvés 2007/08	–	1	25	71	221	13	–	331	982	126	1 439
Postes proposés 2008/09	–	1	25	71	235	13	–	345	987	129	1 461
Variation nette	–	–	–	–	14	–	–	14	5	3	22
Postes temporaires approuvés 2007/08 ^b	–	–	1	–	16	–	–	17	29	17	63
Postes temporaires proposés 2008/09 ^{b, c}	–	–	1	–	16	–	–	17	81	17	115
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	52	–	52
Total											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	26	71	237	13	–	348	1 011	143	1 502
Effectif proposé 2008/09	–	1	26	71	251	13	–	362	1 068	146	1 576
Variation nette	–	–	–	–	14	–	–	14	57	3	74

^a Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financé au moyen des crédits prévus pour du personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des coûts afférents au personnel civil.

^c Dont 8 postes à la Section des approvisionnements pour une période de six mois seulement.

Division de l'appui à la Mission

Bureau du Chef

Personnel recruté sur le plan international : Reclassement de 1 poste

25. Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef du Groupe du budget. Les ressources nécessaires seraient absorbées à l'aide de crédits ouverts en redéployant un des deux postes P-5 déclassés à la classe P-4 dans la Section des affaires civiles, comme indiqué au paragraphe 13.

26. Du fait de l'élargissement de son mandat, la MINUSTAH a vu son budget augmenter considérablement depuis sa création, son montant passant de 379 millions de dollars en 2004/05 à 575,1 millions de dollars en 2008/09. La

Mission dispose de bureaux régionaux et d'antennes dans 10 régions à l'appui des contingents et des unités de police formées déployées. À compter de l'exercice 2008/09, la MINUSTAH envisage de répartir les crédits par composante organique et par région. Cette réorganisation vise à améliorer la gestion des fonds, à instituer une plus grande responsabilité redditionnelle et à améliorer les capacités d'analyse en ce qui concerne l'utilisation des fonds. Le Chef du Groupe du budget devra contrôler et superviser en permanence l'utilisation des fonds, analyser l'exécution globale du budget, s'assurer que les hauts responsables de la Mission sont tenus informés de l'évolution de la situation budgétaire dans les régions et mieux conseiller sur la mise en œuvre du mandat de la Mission. En outre, le Chef du Groupe du budget supervise les aspects financiers de l'exécution des projets à effet rapide en mettant en place des contrôles et des procédures internes améliorées pour la gestion de ces projets et assure un suivi continu des projets afin que ceux-ci soient menés à bien dans les délais voulus et que des comptes rendus vérifiables soient établis en bonne et due forme par les partenaires opérationnels. Depuis 2007/08, le Chef du Groupe est également chargé de gérer les effectifs et le tableau d'effectifs. Ces responsabilités consistent notamment à conseiller la Section du personnel en ce qui concerne les postes approuvés et leur désignation, examiner les demandes de déploiement temporaire de postes pour faire face à un accroissement soudain des activités et formuler des recommandations sur la question à l'intention du Chef de l'administration, et présenter des rapports mensuels sur le taux d'occupation des postes au sein de la Mission. Depuis la création de la Mission, le poste de chef du Groupe du budget a été approuvé à la classe P-4. Compte tenu de l'élargissement des opérations et des activités de la Mission, qui a entraîné une augmentation progressive mais notable du budget de la Mission, et au vu des responsabilités de plus en plus élevées qui incombent au Chef du Groupe du budget, il est proposé de reclasser ce poste à la classe P-5.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : *Redéploiement de 1 poste*

Personnel recruté sur le plan national : *Redéploiement de 1 poste*

Volontaires des Nations Unies : *Redéploiement de 1 poste*

27. Il est proposé de créer un poste de responsable de la cession du matériel (agent du Service mobile) et un poste de coordonnateur de la cession du matériel (Volontaire des Nations Unies) dans la Section des services généraux, ainsi qu'un poste de fonctionnaire chargé des achats dans la Section des achats. Les postes qu'il est proposé de créer seraient financés en redéployant des postes depuis d'autres sections : un poste d'agent du Service mobile de la Section des affaires civiles (voir par. 13), et un poste d'administrateur recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section de la lutte contre la violence dans les communautés (voir par. 18).

Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan international : *Redéploiement de 1 poste*

Volontaires des Nations Unies : *Redéploiement de 1 poste*

28. Conformément aux directives du Département de l'appui aux missions et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, il est proposé de créer un Groupe de la cession du matériel dont l'administration serait confiée à un responsable de la cession du matériel (agent du Service mobile) et un poste de coordonnateur de la cession du matériel (Volontaire des Nations Unies).

29. Le Groupe de la cession du matériel qu'il est proposé de créer veillerait à ce que le matériel cédé soit rassemblé et entreposé correctement et liquidé dans les délais prescrits et à ce qu'il en soit rendu pleinement compte dans les états d'inventaire. Actuellement, la MINUSTAH dispose de 27 000 biens d'une valeur estimée à 78 millions de dollars. On estime également que 327 biens dont la valeur est estimée à 343 000 dollars ont été passés par profits et pertes et cédés en 2006/07. En outre, l'accumulation de déchets dangereux sur les sites de la MINUSTAH est en train de créer un risque de plus en plus grand pour l'environnement, susceptible d'entraîner de nombreux problèmes d'ordre politique et juridique. Il est donc essentiel de créer un Groupe de la cession du matériel doté de moyens adéquats pour s'occuper de ces questions. Du personnel supplémentaire est nécessaire pour gérer les décharges à Port-au-Prince et dans trois autres régions, gérer les contrats de cession et coordonner la collecte et l'élimination des matières dangereuses dans une quarantaine de sites. Alors que la MINUSTAH entame sa cinquième année d'activité, il sera de plus en plus nécessaire de céder et de passer par profits et pertes des biens obsolètes et de les remplacer. Le BSCI a en outre recommandé que la MINUSTAH crée un site pour la collecte, le stockage et la liquidation en bonne et due forme du matériel cédé.

30. Le responsable de la cession du matériel (agent du Service mobile) serait chargé de gérer les opérations de cession, notamment d'élaborer et de faire appliquer les instructions permanentes, tenir des registres exacts dans Galileo ainsi que des dossiers vérifiables, établir des cahiers des charges pour les cessions, gérer les contrats de cession, coordonner la collecte des déchets dangereux sur les différents sites de la Mission et assurer la coordination avec le spécialiste des questions d'environnement afin de veiller au respect des règles et s'assurer que les procédures de cession suivies sont conformes aux directives de l'ONU relatives à l'environnement.

31. Le coordonnateur de la cession du matériel (Volontaire des Nations Unies) serait chargé de suivre et de coordonner les activités à la décharge centrale de Port-au-Prince et dans les trois décharges régionales, de tenir à jour et de vérifier dans Galileo l'inventaire des biens à passer par profits et pertes et de coordonner la collecte et le transport des matières dangereuses dans la zone de la Mission, notamment dans les décharges du Groupe de la cession du matériel et dans les installations de stockage et d'élimination des sous-traitants.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan national : Redéploiement de 1 poste

32. Compte tenu de l'élargissement de la Mission dans le cadre du nouveau concept d'opérations, qui prévoit un appui au Gouvernement haïtien pour le contrôle et la gestion des frontières terrestres, les patrouilles maritimes et la surveillance des aéroports internationaux, on prévoit un accroissement des activités d'achat sur de

nouveaux sites. Par conséquent, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) en redéployant un poste de la Section de la lutte contre la violence dans les communautés, comme expliqué au paragraphe 27 ci-dessus. Il y a lieu de faire appel à un spécialiste local qui serait chargé de coordonner les achats nécessaires sur ces nouveaux sites frontaliers et d'encourager les fournisseurs locaux à participer à la procédure de passation de marchés, afin qu'on puisse faire appel à leurs services et faire ainsi l'économie du transport et du stockage centralisé à Port-au-Prince. La MINUSTAH loue actuellement 69 locaux commerciaux dans tout le pays; en outre, les fournisseurs locaux reçoivent plus de 350 commandes et marchés par an, pour une valeur totale de quelque 32 millions de dollars, soit environ 38 % de l'ensemble des achats de la Mission. La Mission s'est donnée pour objectif d'augmenter la part des achats effectués auprès de fournisseurs locaux, afin de contribuer à stabiliser l'économie du pays. Le titulaire du poste jouerait le rôle de spécialiste local des achats et d'agent de liaison principal pour toutes les questions concernant les achats auprès des fournisseurs locaux. Il contribuerait également à donner un caractère plus concurrentiel aux passations de marché en s'employant, en étroite collaboration avec le fonctionnaire gérant le fichier des fournisseurs, à inscrire plus de fournisseurs potentiels au fichier et assurerait la coordination du règlement des contentieux liés à la location de locaux et à d'autres contrats importants. Le titulaire devrait avoir une parfaite connaissance du marché local et se tiendrait en rapport avec les services compétents de l'administration haïtienne aux fins de la vérification des coordonnées des fournisseurs. Il coordonnerait les achats à dominante opérationnelle en ayant à cœur d'améliorer les relations entre les fournisseurs locaux et la Mission, afin que les acteurs locaux comprennent mieux les pratiques de l'ONU en matière de passation de marchés.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : *Création de 13 postes
(redéploiement de 1 poste et
création de 12 nouveaux postes)*

Personnel recruté sur le plan national : *Redéploiement de 4 postes et
création de 52 postes temporaires*

Volontaires des Nations Unies : *Redéploiement de 2 postes*

33. Il est proposé de créer 13 postes du Service mobile (1 dans la Section du génie, 3 dans la Section des transports aériens, 1 dans la Section du transport et 8 dans la Section des approvisionnements), 4 postes d'agent des services généraux (1 dans la Section des transports aériens, 1 dans la Section du transport et 2 dans la Section des approvisionnements), 52 postes temporaires d'agent des services généraux (24 dans la Section du génie, 20 dans la Section du transport et 8 dans la Section des approvisionnements) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies dans la Section du génie.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : *Création de 1 poste*

Personnel recruté sur le plan national : *Création de 24 postes temporaires*

*Volontaires des Nations Unies :**Redéploiement de 2 postes*

34. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile) et 2 postes d'assistant chargé de la sécurité incendie (Volontaire des Nations Unies) aux fins de la gestion de la sécurité incendie et de créer 24 postes temporaires d'ingénieur assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national) en appui au contrôle des frontières. Les 2 postes de Volontaire des Nations Unies qu'il est proposé de créer seraient financés en redéployant des postes existants de la Section de la lutte contre la violence dans les communautés, comme expliqué au paragraphe 18.

35. Dans le cadre des efforts consentis par la Mission pour améliorer la gestion de la sécurité incendie et se doter des moyens nécessaires pour évaluer de manière suivie les dispositifs de sûreté et de sécurité incendie, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile) et deux postes d'assistant chargé de la sécurité incendie (Volontaire des Nations Unies). La Section du génie appuie toutes les activités à mener pour superviser l'installation et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie requis et recommandé. La MINUSTAH dispose de moyens limités pour mener des évaluations générales et approfondies de la sécurité incendie dans l'ensemble des 138 sites actuels, en particulier dans les dépôts de carburant, les stations de ravitaillement et les zones de stockage et d'élimination de produits chimiques dangereux. La Mission n'est pas non plus en mesure d'élaborer des plans détaillés d'évacuation des locaux, lesquels revêtent pourtant une importance particulière du fait de la fréquence des catastrophes naturelles dans la zone de la Mission. Du fait des carences des plans de prévention des incendies, le personnel est mis en danger et les locaux et les biens de la Mission risquent à tout moment d'être détruits en cas d'incendie survenant au cours de catastrophe.

36. Le spécialiste de la sécurité incendie qu'il est proposé de créer fournirait des avis d'expert sur toutes les questions concernant les normes de protection contre l'incendie et sur la sécurité et encadrerait les deux assistants chargés de la sécurité incendie. Il aurait les fonctions suivantes : coordonner les inspections de sécurité incendie sur tous les sites; établir un plan détaillé d'évacuation des locaux en cas d'incendie et notamment mener régulièrement des exercices d'évacuation; mettre en œuvre toutes les recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité relatives à la sécurité incendie et veiller à ce que les dispositifs de sécurité mis en place par la Mission soient conformes aux normes internationales. Le spécialiste de la sécurité incendie élaborerait également les instructions permanentes de la Mission en matière de sécurité incendie.

37. Les deux assistants chargés de la sécurité incendie mettraient en application leur savoir-faire et leurs compétences spécialisées dans les domaines suivants : sécurité des installations électriques, prévention des incendies, stockage et élimination des produits dangereux et inflammables. Ils participeraient également à l'élaboration de plans détaillés d'évacuation en cas d'incendie et effectueraient régulièrement des visites sur tous les sites afin de vérifier et d'évaluer au mieux les dispositifs de sécurité et de protection contre l'incendie et proposer des améliorations.

38. Conformément à la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité, la Mission prévoit de créer des sites de contrôle portuaire et frontalier afin d'appuyer les efforts

du Gouvernement haïtien visant à étendre son autorité aux frontières terrestres et maritimes du pays. Si l'État étendait son autorité, cela aurait un effet dissuasif considérable sur les nombreux trafics aux effets déstabilisateurs et permettrait de mieux contrôler la circulation des personnes et des biens à destination du pays et d'accroître les recettes fiscales. Il est prévu de créer cinq sites de contrôle frontalier à Ouanaminthe, Malpasse, Belladère, Anse-à-Pitre et Cerca-la-Source et huit sites de contrôle portuaire à Saint-Marc, Miragoâne, Port-au-Prince, Port-de-Paix, Gonaïves, Cap-Haïtien, Les Cayes, Jérémie, Fort Liberté et Jacmel. Les services de génie de la MINUSTAH n'offrent actuellement qu'un appui modeste dans cinq des 13 sites susmentionnés du fait qu'aucun des sites de contrôle frontalier n'est suffisamment proche pour permettre de fournir une assistance technique adéquate quotidiennement. En raison de la distance entre les quartiers généraux régionaux et les sites de contrôle frontalier et de l'état déplorable de l'infrastructure routière dans ces zones reculées, il serait difficile et risqué de chercher à accéder rapidement par la route aux nouveaux sites proposés s'il devenait urgent de fournir un appui technique. Il est donc essentiel d'assurer une présence technique temporaire sur ces sites pour pouvoir leur fournir de manière continue des services de génie suffisants, notamment la fourniture d'eau en vrac, l'approvisionnement en électricité et l'entretien des locaux et de l'infrastructure. Il est par conséquent proposé de créer 24 postes temporaires d'ingénieur assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national), soit trois ingénieurs assistants dans chacune des huit régions dépourvues de services de génie. Ces postes devront être pourvus jusqu'à ce que les autorités nationales assument la responsabilité du contrôle des frontières. Les fonctions des ingénieurs assistants seraient les suivantes :

- a) Le premier ingénieur assistant serait chargé de l'approvisionnement en électricité ainsi que de la réparation et de l'entretien des installations électriques;
- b) Le deuxième ingénieur assistant apporterait un appui à la réparation et à l'entretien des locaux, aux services de nettoyage et aux autres services de gestion des camps;
- c) Le troisième ingénieur assistant serait affecté à l'entrepôt et chargé de gérer l'inventaire, la réception et la distribution d'articles, de tenir à jour les dossiers, d'établir des relevés de consommation mensuels et d'effectuer des contrôles en personne afin de s'assurer que les inventaires donnent une image des stocks réels dans l'entrepôt.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : Création de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : Redéploiement de 1 poste

39. Il est proposé de créer 3 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan local. Pour la mise en place de services météorologiques, deux postes de météorologistes aéronautiques (agent du Service mobile) sont nécessaires. Afin de doter la MINUSTAH de moyens de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes, il est nécessaire de créer un poste de spécialiste de la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (agent du Service mobile) et un poste d'assistant chargé de la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national qu'il

est proposé de créer serait financé en redéployant un poste existant de la Section de la lutte contre la violence dans les communautés, comme expliqué au paragraphe 18.

40. Étant donné l'absence de capacités d'observation et de prévision météorologiques en dehors de Port-au-Prince, il est proposé de mettre en place des services météorologiques et de créer à cette fin deux postes de météorologiste aéronautique (agent du Service mobile). Il est indispensable de pouvoir accéder à des informations et à des prévisions météorologiques actualisées pour assurer la sécurité des opérations aériennes de la Mission. En outre, selon les normes de l'OACI, des informations météorologiques doivent être fournies toutes les heures aux équipages et au centre d'opération afin de garantir la sécurité des vols et d'éviter les conditions météo dangereuses. Des informations météorologiques précises seront encore plus nécessaires lorsque la Mission entreprendra de déployer des patrouilles le long des frontières dans des zones dépourvues de sources d'informations météorologiques au sol, en particulier lors des opérations de nuit. Les deux météorologistes aéronautiques seraient chargés de fournir des informations concernant les prévisions météorologiques et l'évolution des conditions météo dans la zone de la Mission, 24 heures sur 24. Ils auraient également les responsabilités suivantes : effectuer des observations météorologiques et recueillir des informations météorologiques grâce à l'abonnement à des services météorologiques; recueillir des données sur divers sites en Haïti et les analyser afin de déterminer leur incidence éventuelle pour les installations et les opérations de la Mission; fournir des avis et des prévisions météorologiques afin de faciliter la planification des opérations et l'exécution des tâches; et organiser des séances d'information à l'intention des équipages sur des sujets tels que les problèmes de visibilité dans les hélistations et les aéroports, le mauvais temps, les possibilités d'apparition de cisaillement du vent et tout autre facteur météorologique pouvant compromettre la sûreté des vols. Les météorologistes aéronautiques seraient également chargés de vérifier que les hélistations et les aéroports sont sûrs et praticables et d'aider ainsi la Mission à mieux planifier les opérations aériennes au quotidien et à exploiter plus efficacement les moyens aériens disponibles.

41. Dans le cadre des efforts déployés par la Mission pour se doter de capacités de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes et de moyens de sauvetage en ce domaine, conformément à la réglementation, aux politiques et aux normes de l'OACI et d'autres organismes des Nations Unies, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (agent du Service mobile) et un poste d'assistant chargé de la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Mission ne dispose pas actuellement de moyens de lutte contre l'incendie dans plusieurs installations aéronautiques importantes. En outre, il n'a pas été possible de donner suite à un contrat de services de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes, du fait que les connaissances techniques spécialisées nécessaires pour établir le cahier des charges ont fait défaut.

42. Le spécialiste de la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes serait chargé de fournir les services nécessaires pour appuyer les opérations aériennes de la Mission. Il s'acquitterait des tâches suivantes : formuler des instructions permanentes d'ordre technique et administratif pour les opérations de lutte contre l'incendie; identifier les besoins en équipement aux fins des opérations de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes à l'échelle de toute la Mission; contrôler et évaluer en permanence les services fournis afin de veiller au

respect des normes en vigueur en matière de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes; et diriger et superviser les activités de formation, d'inspection et d'entretien afin de veiller à ce que le personnel et l'équipement de sécurité incendie soient opérationnels à tout moment. Il serait également chargé de mener des exercices d'intervention d'urgence contre l'incendie et de diriger les équipes de lutte contre l'incendie lors des opérations sur les aérodromes, afin de renforcer la sécurité des opérations aériennes de la Mission. L'assistant chargé de la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes assisterait le spécialiste de la lutte contre l'incendie en ce domaine dans toutes les tâches visant à assurer le niveau de protection nécessaire contre l'incendie, en appui aux opérations aériennes de la Mission. Il s'acquitterait des fonctions suivantes : tenir à jour la base de données de l'équipement de lutte contre l'incendie et planifier l'entretien de cet équipement; participer à l'élaboration des programmes de formation, à l'organisation d'exercices de lutte contre l'incendie et à l'établissement des calendriers de formation; aider à évaluer l'état de préparation aux opérations de lutte contre l'incendie et de sauvetage; et effectuer d'autres tâches administratives pour le compte du groupe.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : Redéploiement de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : Redéploiement de 1 poste et création de 20 postes temporaires

43. Il est proposé de créer 1 poste de responsable du suivi de la consommation du carburant (agent du Service mobile) et 1 poste d'assistant chargé du suivi du carburant (agent des services généraux recruté sur le plan national) aux fins de la création d'un Groupe du suivi des véhicules et de la consommation du carburant, ainsi que 20 postes temporaires de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) afin de remplacer des vacataires. Les postes qu'il est proposé de créer seraient financés en redéployant des postes existants, comme suit : un poste d'agent du Service mobile redéployé de la Section des affaires civiles (voir par. 13) et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national redéployé de la Section de la lutte contre la violence dans les communautés (voir par. 18).

44. Afin de permettre de détecter plus efficacement les fraudes sur le carburant, il est proposé de créer un Groupe du suivi des véhicules et de la consommation du carburant ainsi qu'un poste de responsable du suivi de la consommation du carburant (agent du Service mobile) et un poste d'assistant chargé du suivi de la consommation du carburant (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Mission a installé les systèmes de suivi des véhicules et du carburant Carlog et FuelLog sur tous ses véhicules ainsi que des systèmes FuelLog sur les véhicules appartenant aux contingents. En outre, la Mission a acquis des stations FuelLog qui seront installées dans les points de ravitaillement, ce qui parachèverait la mise en place du système FuelLog. Le système donnerait à la Mission les moyens de gérer, contrôler, suivre et analyser comme il se doit la consommation de carburant grâce à des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels qui feraient apparaître immédiatement les variations de consommation et révéleraient les cas de fraude éventuels. On estime que lorsque le système sera intégralement mis en place, il permettra de réaliser jusqu'à 5 % d'économies sur la consommation de carburant des véhicules. Toutefois, le système de suivi des véhicules et de la consommation du carburant personnel ne saurait être vraiment efficace si l'on ne dispose pas du personnel formé et spécialisé nécessaire pour les analyses et les tâches connexes.

45. Le responsable du suivi de la consommation serait le Chef du groupe et serait l'interlocuteur principal en ce qui concerne la gestion de plus de 6,5 millions de litres de carburant par an destiné aux transports terrestres. Il s'acquitterait des tâches suivantes : se rendre dans les sites régionaux afin de régler les problèmes de matériels et de logiciels; effectuer des inspections inopinées afin de s'assurer que le système n'est pas détourné de son usage premier; examiner les rapports de consommation et repérer les modes de consommation anormaux et mener des enquêtes préliminaires en cas de fraude éventuelle sur le carburant; et se tenir en rapport avec les contingents en ce qui concerne leur mode de consommation et établir les besoins en carburant pour les mois à venir. L'assistant chargé du suivi de la consommation du carburant seconderait le Chef du Groupe pour l'établissement des rapports, ainsi que pour la collecte, l'analyse, le contrôle et le suivi des données sur les tendances d'utilisation du matériel et de la consommation de carburant, ce qui permettra de mieux contrôler et de gérer le matériel et prévenir les cas de gaspillage, de fraude et d'abus en matière de carburants.

46. Étant donné que la Mission est de plus en plus appelée à assurer des services de transport à Port-au-Prince et dans les 11 sites régionaux et de district, il est proposé de créer 20 postes temporaires de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) afin de remplacer les vacataires actuellement en poste. Actuellement, le service de gestion du parc de véhicules de la Mission dispose de 26 chauffeurs et de 5 assistants à l'attribution des véhicules, ainsi que de 20 vacataires, pour fournir des services de navette permanents à plus de 13 000 passagers par mois, sur 39 trajets différents desservant tous les sites de la Mission. De ce fait, la plupart des chauffeurs travaillent actuellement plus de 250 heures par mois en moyenne, ce qui a amené le BSCI à recommander que la MINUSTAH ajuste les heures de travail des chauffeurs de navette afin de respecter les normes de sécurité. En outre, compte tenu des conditions de sécurité dans le pays, le personnel de la Mission n'est pas autorisé à utiliser ni des véhicules privés ni des moyens de transport locaux. Il faudra augmenter la fréquence des navettes pour assurer le transport quotidien du personnel. Par conséquent, pour répondre aux besoins actuels de la Mission et éviter qu'elle ait à continuer de faire appel à des vacataires, il est proposé de créer 20 postes temporaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : Création de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : Redéploiement de 2 postes et création de 8 postes temporaires

47. Il est proposé de créer 8 postes d'agent du Service mobile (2 postes de responsable du carburant d'avion aux Cayes et au Cap-Haïtien, 4 postes de responsable régional du carburant pour les opérations maritimes et terrestres, 1 poste de fonctionnaire régional chargé de l'approvisionnement à Gonaïves et 1 poste d'assistant chargé de détecter les fraudes sur le carburant) et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants chargés de détecter les fraudes sur le carburant), ainsi que 8 postes temporaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeurs) pour une période de six mois allant de juillet à décembre 2008, afin de remplacer des vacataires. Les deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national qu'il est proposé de

créer seraient financés en redéployant des postes de la Section de la lutte contre la violence dans les communautés, comme expliqué au paragraphe 18.

48. Afin de respecter pleinement les normes en vigueur et compte tenu de la nature particulière des opérations sur le carburant avion, il est proposé de créer deux postes de responsable du carburant avion (agent du Service mobile) aux Cayes et à Cap-Haïtien. La Mission effectue ses opérations aériennes à partir trois sites principaux (Port-au-Prince, Les Cayes et Cap-Haïtien), où les unités de l'aviation militaire procèdent à des opérations de ravitaillement en carburant et de stockage de carburants. Bien que la Mission s'emploie à respecter la réglementation et les normes internationales concernant le ravitaillement en carburant des aéronefs, les normes ne sont cependant pas toutes appliquées correctement, s'agissant notamment des systèmes de filtrage, de l'échantillonnage et des analyses, de la tenue de dossiers de contrôle qualité et des pratiques comptables. Les titulaires des postes fourniraient les conseils et services d'experts nécessaires et seraient chargés des tâches suivantes : veiller au contrôle de la qualité et au respect des normes de l'OACI et de l'Association du transport aérien international (IATA); tenir des relevés de consommation du carburant avion aux fins des vérifications prescrites par l'OACI et l'IATA; superviser l'utilisation des installations et des équipements de ravitaillement en carburant avion; établir des rapports mensuels sur la consommation de carburant, le contrôle de la qualité, la sécurité et la gestion des réserves; former les agents militaires chargés de la distribution du carburant au respect des normes internationales et veiller à l'application des instructions permanentes de la Mission en matière de carburant avion; effectuer des contrôles de la sécurité et du fonctionnement des installations; et veiller à ce que les résultats en soient consignés afin d'assurer la sécurité des opérations et faciliter l'examen des documents pertinents lors des audits et des inspections.

49. Afin de mettre en place un dispositif qui permette de prévenir efficacement la fraude sur le carburant et compte tenu de l'ampleur des opérations de distribution et de consommation importante de carburant de la Mission, il est proposé de créer trois postes d'assistant chargé de détecter les fraudes sur le carburant (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Pour garantir une utilisation transparente et efficace du carburant, il est essentiel de prévenir la fraude. La Mission assure actuellement la distribution de carburant dans 36 sites à travers le pays (33 sites pour les transports terrestres et 3 sites pour les transports aériens), mais il n'y a que deux personnes qui sont chargées de prévenir la fraude sur le carburant. Étant donné que des sites supplémentaires vont être créés pour le contrôle des frontières, il faudra également déterminer les risques de fraude en matière de distribution et de consommation de carburant dans ces lieux isolés. Les titulaires des postes supplémentaires qu'il est proposé de créer appuieraient le Groupe de la fraude sur le carburant dans l'exécution des tâches suivantes : examen des relevés de consommation fournis par l'ensemble des contingents; suivi des tendances de consommation pour chaque catégorie d'équipement appartenant à la Mission et aux contingents; suivi de la consommation à chaque station de ravitaillement dans la zone de la Mission; application des procédures d'inspection des carburants de la Mission; et conduite de vérifications internes et d'évaluations internes des risques afin de s'assurer qu'il est pleinement rendu compte de toute utilisation de carburant au sein de la Mission.

50. Compte tenu du fait que les activités de distribution de carburant de carburant vont se développer, par suite des opérations de contrôle le long des frontières et en

raison du renforcement de la gestion et du contrôle du carburant pour les transports maritimes et terrestres, il est proposé de créer quatre postes de responsable régional du carburant (agent du Service mobile) dans les régions suivantes : le secteur de distribution de carburant 2 (Les Cayes, Miragoâne et Jérémie); le secteur de distribution de carburant 3 (Hinche, Mirebalais et Terre Rouge); le secteur de distribution de carburant 4 (Cap-Haïtien, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ouanaminthe); et le secteur de distribution de carburant 5 (Gonaïves, Saint-Marc et Port-de-Paix). Selon l'approche globale de gestion des frontières terrestres et maritimes, les contingents effectuant des patrouilles en mer et sur terre seraient autonomes sur le plan logistique et la Mission livrerait du carburant aux sites exploités par ces contingents. Le concept des opérations prévoit la création de cinq sites de contrôle des frontières terrestres et la surveillance de huit ports, ce qui suppose une augmentation des livraisons de carburant et un renforcement du contrôle de la gestion du carburant dans les régions concernées. Alors que les régions représentent environ 37 % de la consommation totale de la Mission, aucun spécialiste de la gestion du carburant n'y est actuellement affecté, d'où un suivi et un contrôle insuffisants de la consommation et du niveau des réserves. Les quatre responsables régionaux du carburant seraient chargés des tâches suivantes : créer des réserves de carburant régionales et en assurer la supervision, notamment élaborer des plans de reconstitution des réserves en consultation avec le service de la Mission chargé de la gestion du carburant; procéder à des inspections afin de veiller au respect des instructions permanentes relatives à la gestion du carburant; dispenser une formation aux contingents, en particulier les logisticiens militaires sur les moyens de respecter les instructions permanentes relatives à la gestion du carburant; observer et superviser toutes les livraisons en gros afin d'éviter les pertes et s'assurer que toutes les réceptions de carburant soient consignées correctement; examiner et soumettre des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels au quartier général de la Mission; et suivre la consommation de carburant dans leur région d'affectation en étroite collaboration avec le Groupe du suivi des véhicules et du carburant de la Section des transports.

51. Dans le cadre des efforts que déploie la Mission pour développer les opérations de stockage dans les régions afin d'appuyer les bureaux régionaux, il est proposé de créer un entrepôt à Gonaïves, ce qui nécessitera la création d'un poste supplémentaire de fonctionnaire régional chargé de l'approvisionnement (agent du Service mobile). La Mission a établi deux entrepôts régionaux à Cap-Haïtien et aux Cayes afin de renforcer son appui et mieux contrôler le transport et l'utilisation des matériels. Gonaïves, qui se trouve dans le secteur du centre, présente des difficultés majeures en raison du mauvais état des routes et du manque d'infrastructures essentielles. Ce secteur compte également 4 bureaux politiques et bureaux des droits de l'homme à Saint-Marc, Ennery, Plaisance et Mirebalais, ainsi que 35 civils, 400 militaires, 20 membres de la police des Nations Unies, 125 membres d'unités de police constituées et une brigade du génie militaire. Actuellement, l'appui nécessaire est fourni depuis Port-au-Prince, ce qui entraîne des délais importants pour les livraisons et nuit au contrôle de l'utilisation et à l'inventaire des matériels. La création d'un entrepôt régional à Gonaïves permettrait à la fois de grouper les livraisons et de réaliser ainsi des économies en termes de coûts de transport et d'amortissement des véhicules, et de mieux contrôler les inventaires et d'assurer une utilisation rationnelle des matériels. Le titulaire du poste de fonctionnaire régional chargé de l'approvisionnement qu'il est proposé de créer exercerait les fonctions suivantes : superviser l'ensemble des activités d'approvisionnement; regrouper les

besoins exprimés par l'ensemble des bureaux et planifier en conséquence la reconstitution du stock des articles demandés; assurer la gestion des données et tenir à jour les registres dans Galileo; présenter des rapports périodiques au quartier général de la Mission; et suivre la consommation dans les bureaux.

52. En attendant la signature du nouveau contrat de livraison de carburant, il est proposé de créer huit postes temporaires de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour une période de six mois allant de juillet à décembre 2008, afin de remplacer les vacataires actuellement en poste. La Mission prévoit de signer un contrat portant sur la livraison de carburant à tous les sites qu'elle exploite. Le prestataire actuel n'effectue des livraisons qu'à Port-au-Prince, la Mission se chargeant ensuite de distribuer le carburant dans les régions et aux contingents dans 36 sites. De nombreux sites sont éloignés et, en raison du mauvais état des routes, le trajet aller-retour à faire pour effectuer une livraison peut durer d'un à trois jours. Il y a neuf camions pour la livraison de carburant (3 pour le carburant avion et 6 pour le carburant pour véhicules) et seulement quatre vacataires, ce qui est insuffisant. Il est donc nécessaire de créer les huit postes de chauffeur proposés afin d'utiliser au mieux les camions et de permettre la livraison efficace et en temps voulu de carburant dans tous les sites.

II. Hypothèses de planification et ressources financières

A. Hypothèses de planification

1. Généralités

53. Par suite de l'élargissement de son mandat depuis sa création en 2004, la MINUSTAH a connu un accroissement de ses effectifs en personnel civil et des ajustements des effectifs militaires et de police autorisés. Elle a déjà à son crédit les réalisations suivantes : bon déroulement des quatre tours des élections nationales, municipales et locales; amélioration de la situation sur le plan de la sécurité, notamment grâce aux opérations menées contre les chefs de gangs dans les taudis de Port-au-Prince; lancement du programme de réforme de la Police nationale d'Haïti et de la réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire; et soutien continu au Gouvernement haïtien dans le cadre des efforts qu'il déploie pour consolider les institutions et renforcer les capacités, notamment pour établir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. La MINUSTAH a pris d'importantes décisions de gestion pour aider au mieux le Gouvernement haïtien à établir son autorité, ainsi que pour utiliser judicieusement les ressources dont elle dispose afin de s'acquitter de son mandat.

54. En 2008/09, la Mission renforcera sa présence le long des frontières terrestres et maritimes. Il s'agira d'aider le Gouvernement haïtien à y établir son autorité pour qu'il puisse décourager les trafics illicites et tirer un revenu plus important des droits de douane, ainsi que de suivre une approche globale de la gestion des frontières, conformément à la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité, ce qui demandera davantage de matériel adapté pour effectuer des patrouilles aux frontières (16 bateaux et 1 avion). Le Conseil de sécurité a également approuvé la proposition du Secrétaire général (voir S/2007/503) tendant à réorganiser le personnel en uniforme, en réduisant les effectifs militaires autorisés à 7 060 soldats et en portant à 1 140 les effectifs des unités de police constituées.

55. Par ailleurs, à la suite de l'évolution de son mandat qui ne met plus l'accent sur les activités traditionnelles de désarmement, démobilisation et réintégration mais sur la lutte contre la violence dans les communautés, la MINUSTAH a revu sa stratégie et établi des liens opérationnels entre ses principales composantes (justice, affaires civiles ou encore police des Nations Unies) et les organismes des Nations Unies (notamment l'UNICEF, le FNUAP et le PNUD) pour pouvoir s'attaquer de manière globale à toutes les tâches qui lui ont été confiées. Elle pourra ainsi éviter à l'avenir tout double emploi et utiliser au mieux ses ressources. Cette restructuration est menée en étroite coopération avec la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Compte tenu de ce changement d'approche, il est proposé de supprimer 16 postes d'agent recruté sur le plan national et 8 postes de Volontaire des Nations Unies au sein de la Section de la lutte contre la violence dans les communautés, conformément à la stratégie globale coordonnée.

56. La Mission s'est lancée dans une étude détaillée des services fournis par d'autres bureaux des Nations Unies. Avec la création du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les devoirs et responsabilités de la Section de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement seront moindres, et il est donc proposé d'y supprimer le poste de chef de la Section (P-5). Dans le cadre de la révision des effectifs et de la réorganisation des tâches au sein de la Mission, il est aussi proposé de déclasser de P-5 à P-4 deux postes, un de chef du Groupe de liaison parlementaire et l'autre de coordonnateur régional pour Jacmel, et de redéployer ces deux nouveaux postes P-4 du Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général et du Bureau du Chef des services d'appui à la Mission.

57. La Mission aura de plus en plus recours aux centres multimédias dont dispose désormais chacun des 10 départements d'Haïti pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, telle que la promotion de la réconciliation nationale, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, ainsi que la sensibilisation de la population aux réformes en cours de la police et du système judiciaire.

58. Forte des progrès qu'elle a accomplis en 2007/08 en ce qui concerne la réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire, s'agissant en particulier du cadre législatif, la Mission redoublera d'efforts pour aider le Gouvernement haïtien à faire avancer ses programmes de réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire, notamment pour ce qui est du processus de certification des représentants de la justice et du personnel pénitentiaire et du renforcement de leurs capacités.

59. La Mission a pris des mesures pour améliorer la situation sur le plan de l'environnement, en installant des systèmes de collecte et d'évacuation des eaux usées sur 44 de ses sites, ce qui devrait permettre de réduire les frais de nettoyage des fosses septiques et de faire des économies de l'ordre de 110 000 dollars.

60. La Mission entend élargir la couverture de son réseau à faisceaux hertziens de haute fréquence et ondes décimétriques pour améliorer les transmissions entre Port-au-Prince et les régions. Elle disposera ainsi d'une bande passante plus large et tous les membres du personnel pourront avoir accès 24 heures sur 24 à des services de transmission de la voix et des données, à Lotus Notes et à Internet. Pour l'instant, c'est un système satellite qui permet à la Mission de rester en contact avec les différentes régions, où la bande passante et la connectabilité sont limitées. Par ailleurs, du fait qu'Haïti est situé en zone tropicale, la connectabilité pâtit souvent de la couverture nuageuse et des intempéries.

61. La Mission envisage également de remplacer le matériel de transmissions obsolète, d'adopter de meilleures procédures d'entretien et d'uniformiser le matériel afin de rendre les opérations en cours plus efficaces. Ces initiatives devraient entraîner une réduction des besoins en pièces détachées pour le matériel de transmissions, qui s'établiraient à 4 % seulement de la valeur d'inventaire en 2008/09, contre 5,5 % en 2007/08, le coefficient standard étant de 7,5 %. Le montant nécessaire au titre des pièces détachées pour le matériel de transmissions serait ainsi réduit de 299 190 dollars.

62. La Mission a entrepris de mettre en place le système FuelLog pour suivre efficacement la consommation de carburant des véhicules appartenant à la Mission et aux contingents. Elle pourra ainsi mieux contrôler la consommation et les stocks de carburant, limiter les risques de fraude, et par là même réduire la consommation de carburant de 150 105 litres en 2008/09, ce qui représente des économies d'un montant de 97 568 dollars (le prix du litre de carburant étant estimé à 0,65 dollar). En conjonction avec le Groupe des approvisionnements, la Section du transport a mis en place un système de suivi dans le cadre duquel les factures d'essence sont entrées dans le Système électronique de gestion des véhicules, ce qui permet de vérifier par recoupement la consommation de carburant de chaque véhicule et de détecter d'éventuelles fraudes.

63. La MINUSTAH a inauguré son programme de travail en vue de l'application de normes environnementales. À cette fin, 59 des sites de la Mission ont fait l'objet de premières inspections environnementales, et il a été conclu que dans 83 % des cas en moyenne les normes environnementales étaient respectées en 2006/07. Il est prévu en outre d'établir des décharges et d'installer des incinérateurs pour éliminer les produits dangereux dans quatre régions et de transposer à plus grande échelle le programme de sensibilisation à l'environnement, afin de promouvoir la protection environnementale dans le pays. Ces initiatives sont complétées par la signature de contrats d'élimination des déchets comportant des clauses spécifiques pour le recyclage et la réutilisation des déchets de la Mission.

64. Dans le cadre de l'initiative globale relative à l'aviation, la Mission entend mettre en place un système de suivi satellitaire des avions afin d'assurer des opérations de recherche et de sauvetage 24 heures sur 24.

a) Coopération régionale

65. Il n'existe pas d'autre mission dans la région des Caraïbes. Toutefois, la MINUSTAH a tissé des liens avec l'équipe de pays des Nations Unies en République dominicaine, s'agissant en particulier des problèmes transfrontières entre les deux pays.

b) Partenariats, coordination des activités avec l'équipe de pays et missions intégrées

66. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement a regroupé les principaux axes d'action de l'équipe de pays et de la MINUSTAH (affaires civiles, police des Nations Unies, protection des enfants, égalité des sexes, justice, administration pénitentiaire et réduction de la violence). D'étroits partenariats sont aussi mis en place en 2007/08 entre les donateurs internationaux et le Gouvernement haïtien en vue de la conception et de l'exécution de projets communs. La création de l'Équipe intégrée de planification de la Mission, comprenant des représentants de la

MINUSTAH et de l'équipe de pays et qui a pour tâche d'établir et de mettre en œuvre un programme de travail commun, est une des principales réussites en matière d'intégration de la Mission. Par ailleurs, l'équipe de pays a réorganisé ses mécanismes de coordination, et deux de ses quatre réunions mensuelles se tiennent désormais en présence du Représentant spécial du Secrétaire général ou des chefs de section de la MINUSTAH. Elle a également lancé en septembre 2007 le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, autour duquel elle organisera ses activités de 2008 à 2011. La MINUSTAH a participé au processus préparatoire pour garantir la synergie et la complémentarité de ses activités et de celles des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Elle a également participé à l'élaboration par le Gouvernement haïtien du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

2. Gains d'efficacité

67. Les prévisions de dépense pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports terrestres – carburants, lubrifiants	97,6	Mise en place du système FuelLog pour suivre efficacement la consommation de carburant des véhicules appartenant à la Mission et aux contingents. Ce système permettra de mieux contrôler la consommation et les stocks de carburant, de limiter les risques de fraude, et par là même de réduire la consommation de carburant de 150 105 litres (le prix du litre de carburant étant estimé à 0,65 dollar).
Services d'entretien	110,0	Installation de systèmes de collecte et d'évacuation des eaux usées qui soient respectueux de l'environnement dans 44 des sites de la Mission, ce qui devrait ramener les frais de nettoyage des fosses septiques à 692 060 dollars, contre 802 068 dollars en 2007/08.
Transmissions – pièces détachées	299,2	Remplacement du matériel de transmissions devenu obsolète, adoption de meilleures procédures d'entretien et uniformisation du matériel, ce qui devrait réduire les besoins en pièces détachées pour le matériel de transmissions, qui s'établiraient à 4 % seulement de la valeur d'inventaire, contre 5,5 % en 2007/08, le pourcentage standard étant de 7,5 %. Le montant nécessaire au titre des pièces détachées pour le matériel de transmissions passerait ainsi de 1 999 244 à 1 700 054 dollars.
Total	506,8	

3. Taux de vacance de postes

68. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09 allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 ont été calculées sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux réel 2006/07</i>	<i>Taux inscrit au budget 2007/08</i>	<i>Prévisions 2008/09</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	10	2	–
Police des Nations Unies	18	15	3
Unités de police constituées	–	2	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	13	10	10
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	44	25	30
Agents des services généraux	29	5	10
Volontaires des Nations Unies	6	5	5
Postes temporaires ^a			
Personnel recruté sur le plan international	5	30	10
Administrateurs recrutés sur le plan national	77	40	30
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	17	30	10
Personnel fourni par des gouvernements	–	15	–

^a Financés à l'aide de crédits ouverts pour le recrutement du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

69. Aucun abattement pour délais de déploiement n'est appliqué en 2008/09 pour les contingents, les unités de police constituées et le personnel fourni par des gouvernements (agents pénitentiaires), qui devraient tous être déployés intégralement. Étant donné qu'il est prévu d'augmenter les effectifs de la police des Nations Unies déployés en 2007/08, un abattement pour délais de déploiement de 3 % seulement est appliqué en 2008/09.

70. Si le taux de vacance est élevé pour les administrateurs recrutés sur le plan national, cela tient essentiellement à la difficulté de trouver des candidats dotés des qualifications et de l'expérience voulues. La Mission s'emploie activement à pourvoir les postes vacants.

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	176 231,8	180 823,8	191 420,5	10 596,7	5,9
Police des Nations Unies	42 697,5	47 276,1	57 612,3	10 336,2	21,9
Unités de police constituées	27 441,9	27 344,9	32 755,2	5 410,3	19,8
Total partiel	246 371,2	255 444,8	281 788,0	26 343,2	10,3
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	70 187,1	80 746,4	85 061,2	4 314,8	5,3
Personnel recruté sur le plan national	15 843,5	24 147,5	27 350,0	3 202,5	13,3
Volontaires des Nations Unies	8 511,8	11 500,3	11 875,7	375,4	3,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^a	4 062,1	2 424,5	4 484,5	2 060,0	85,0
Total partiel	98 604,5	118 818,7	128 771,4	9 952,7	8,4
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	802,0	969,5	167,5	20,9
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	133,4	284,2	261,5	(22,7)	(8,0)
Voyages	1 180,7	1 175,0	1 420,3	245,3	20,9
Installations et infrastructures	64 300,7	70 818,6	72 088,5	1 269,9	1,8
Transports terrestres	9 262,8	11 218,9	10 476,1	(742,8)	(6,6)
Transports aériens	18 231,7	24 260,7	28 882,6	4 621,9	19,1
Transports maritimes ou fluviaux	239,3	198,0	1 038,9	840,9	424,7
Transmissions	23 882,0	28 259,8	24 584,8	(3 675,0)	(13,0)
Informatique	5 639,7	6 952,6	7 168,0	215,4	3,1
Services médicaux	5 351,0	6 315,0	7 310,1	995,1	15,8
Matériel spécial	3 233,9	3 529,6	3 743,4	213,8	6,1
Fournitures, services et matériel divers	5 559,5	5 294,9	5 400,1	105,2	2,0
Projets à effet rapide	2 029,7	2 000,0	1 200,0	(800,0)	(40,0)
Total partiel	139 044,4	161 109,3	164 543,8	3 434,5	2,1
Total brut	484 020,1	535 372,8	575 103,2	39 730,4	7,4
Recettes provenant des contributions du personnel	9 313,5	12 126,9	13 144,9	1 018,0	8,4
Total net	474 706,6	523 245,9	561 958,3	38 712,4	7,4

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	484 020,1	535 372,8	575 103,2	39 730,4	7,4

^a Compte tenu du transfert des dépenses relatives au personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la rubrique Dépenses opérationnelles à la rubrique Personnel civil.

2. Contributions non budgétisées

71. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice 2008/09 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Accord sur le statut des forces ^a	3 066,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	3 066,0

^a Montant estimatif de la valeur locative des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement.

3. Formation

72. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Consultants	
Consultants en formation	130,6
Voyages	
Voyages au titre de la formation	418,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	154,9
Total	704,4

73. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 par rapport aux exercices précédents s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Réel 2006/07</i>	<i>Prévu 2007/08</i>	<i>Proposé 2008/09</i>	<i>Réel 2006/07</i>	<i>Prévu 2007/08</i>	<i>Proposé 2008/09</i>	<i>Réel 2006/07</i>	<i>Prévu 2007/08</i>	<i>Proposé 2008/09</i>
Interne	396	530	551	605	680	771	1 465	6 488	306
Externe ^a	39	57	63	2	2	1	5	1	3
Total	435	587	614	607	682	772	1 470	6 489	309

^a Y compris à la Base logistique des Nations Unies et en dehors de la zone d'opérations.

74. Les ressources demandées au titre de la formation interne seront essentiellement utilisées pour financer les programmes de formation linguistique dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et en créole; le programme de formation à distance de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et du Département des opérations de maintien de la paix; les programmes de formation générale et technique concernant les affaires civiles et politiques; les programmes de formation sur la réduction de la violence dans les communautés; les programmes de formation informatique; les programmes de formation médicale en ligne; les programmes de certification en ce qui concerne les transports aériens; les programmes de renforcement des capacités du personnel et les programmes de formation technique dans le domaine de la sécurité.

75. Les ressources demandées au titre de la formation externe permettront essentiellement de financer la participation du personnel de la Mission à des activités de formation hors de la zone d'opérations dans les domaines suivants : sécurité et opérations aériennes; technologie de l'information et de la communication; génie; finance; services généraux; soins médicaux; achats; approvisionnement; transport; information; affaires politiques; gestion du savoir; égalité entre les sexes; analyse conjointe de la Mission; et sécurité.

4. Projets à effet rapide

76. Les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 par rapport aux exercices précédents s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (réel)	2 029,7	166
Du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (approuvé)	2 000,0	125
Du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (proposé)	1 200,0	75

77. C'est la cinquième année consécutive que des fonds sont demandés, essentiellement pour renforcer la confiance à un moment crucial du processus de transition politique. Par ses résolutions 1702 (2006) et 1743 (2007), le Conseil de sécurité a revu de façon approfondie le mandat de la MINUSTAH, à laquelle d'importantes responsabilités nouvelles ont été confiées, dans des domaines tels que

le renforcement des institutions et des capacités à tous les niveaux de l'État (et en particulier en dehors de Port-au-Prince, c'est-à-dire au niveau de l'administration locale) et la réforme du système judiciaire. Par ailleurs, le Gouvernement haïtien a publiquement déclaré son intention de décentraliser et déconcentrer les fonctions et structures de l'État. Avec la fin des élections municipales et locales, le pays a pu enfin entrer dans la phase postélectorale. Les nouveaux élus ont pris leurs fonctions dans les 140 municipalités (en remplacement de celles qui avaient été désignées à titre provisoire par le Gouvernement de transition précédent) et les 568 sections communales (niveau de base de l'administration publique en Haïti), qui étaient demeurées vacantes pendant toute la durée du mandat du gouvernement de transition. La majorité des nouveaux élus ont pris leurs fonctions au mois de mars ou avril 2007. Dans une certaine mesure, ce sont ces changements qui ont permis de ramener la stabilité politique au premier trimestre de l'année, en particulier en dehors de Port-au-Prince. Toutefois, ces progrès pourraient être remis en question si l'État, qui jouit désormais d'une pleine légitimité aux niveaux communal et municipal, ne parvient pas immédiatement à asseoir son autorité, en exerçant ses fonctions et responsabilités de base. La Mission joue à cet égard un rôle fondamental. Étant donné l'ampleur et l'intensification des tâches confiées à la MINUSTAH, les projets à effet rapide, qui présentent pour les Haïtiens des avantages directs, sont indispensables pour permettre à la MINUSTAH de continuer à avoir la confiance de la population locale afin de pouvoir s'acquitter de son mandat.

78. Il est urgent de pouvoir compter sur les avantages qui peuvent être directement tirés des projets à effet rapide pour faire accepter aux communautés les perturbations engendrées par les opérations de sécurité et favoriser l'extension de l'autorité de l'État et la fourniture de services publics, de sorte que la population continue d'avoir confiance en la MINUSTAH et puisse avoir d'autres choix que celui de s'associer à un gang. L'image que l'opinion publique se fait de la MINUSTAH s'est détériorée, celle-ci ayant été parfois perçue comme inactive ou faisant un recours excessif à la force. Il est pourtant fondamental que la Mission entretienne de meilleures relations avec la population non seulement pour s'acquitter de son mandat, mais aussi pour renforcer la sécurité de son personnel. Pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées, dans des domaines souvent encore plus sensibles que par le passé, comme la collecte des impôts et droits de douane ou l'interdiction de la contrebande, la MINUSTAH devra pouvoir compter sur la confiance du public. Grâce à leur popularité et à leur grande visibilité, les projets à effet rapide peuvent permettre de garder et même de renforcer la confiance des habitants dans la Mission et ses activités ainsi que dans le processus démocratique.

79. Comme on s'attend à ce que les donateurs consentent davantage d'efforts pour permettre une gestion intégrée des frontières, conformément à la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité, les projets à effet rapide seront légèrement recentrés sur l'amélioration rapide de la sécurité et la surveillance des frontières, notamment grâce à la rénovation ou à la construction de bureaux de douanes, de commissariats/postes de police, de toilettes publiques et d'autres installations publiques rudimentaires mais fonctionnelles.

80. Au paragraphe 12 de sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUSTAH de continuer à exécuter des projets à effet rapide. Ainsi, conformément aux principes établis de longue date pour les demandes concernant

les projets à effet rapide et après une étude détaillée, dans les délais voulus, des circonstances rendant nécessaire le financement de projets à effet rapide pour la cinquième année consécutive, des crédits d'un montant de 1,2 million de dollars ont été prévus dans le projet de budget pour l'exercice 2008/09 au titre de l'exécution de 75 projets à effet rapide, dont 30 projets de remise en état des infrastructures, 25 projets de formation et de renforcement des capacités et 20 projets de mobilisation sociale.

5. Réduction de la violence dans les communautés

81. Les prévisions de dépenses au titre de la réduction de la violence dans les communautés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Voyages	
Voyages, à l'exception des formations	22,0
Installations et infrastructures	
Location de locaux	70,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	3,3
Services divers	3 381,0
Total	3 476,8

82. Le mandat de la Mission a évolué, passant des traditionnelles activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration à la lutte contre la violence dans les communautés. Au paragraphe 15 de sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a prié la MINUSTAH de continuer à lutter contre la violence communautaire, notamment en appuyant la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et en centrant ses efforts sur des projets à forte intensité de main-d'œuvre, l'ouverture d'un registre des armes, la révision des lois en vigueur en matière d'importation et de détention d'armes et la réforme du régime des permis de port d'armes. À cet égard, la Mission continuera d'aider le Gouvernement haïtien et de fournir un appui logistique, financier et technique à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration. Elle aidera également la Police nationale haïtienne à ouvrir et tenir à jour un registre des armes et à mettre en place un nouveau régime pour les permis de port d'armes.

83. Dans le cadre du programme de réinsertion, l'accent est mis sur la création d'emplois à court terme grâce à l'exécution, dans les zones touchées par la violence, de 30 projets à forte intensité de main-d'œuvre dont bénéficieront 50 000 personnes, notamment d'anciens éléments armés et des membres de la communauté. L'objectif poursuivi est de réduire les tensions sociales et par là même consolider les progrès accomplis en matière de sécurité. Par ailleurs, la Mission aidera la Direction de l'administration pénitentiaire à mettre en œuvre un programme de réinsertion en

faveur de 400 anciens éléments armés détenus en établissement carcéral. Elle aidera aussi la Police nationale à réinsérer dans la société 250 agents de police qui ont été révoqués.

84. Afin de faciliter l'exécution du programme de réinsertion, la tenue du registre des armes et la mise en place d'un programme concernant les permis de port d'armes, la Mission lancera dans 10 communautés touchées par la violence une campagne de mobilisation et de sensibilisation pour promouvoir une culture de non-violence, de tolérance et de paix.

6. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

85. Les montants prévus pour l'exercice 2008/09, sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'établissent à 78 662 300 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
Matériel majeur	
Contingents	38 814,8
Unités de police constituées	6 692,9
Total partiel	45 507,7
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	16 714,5
Transmissions	7 399,1
Services médicaux	5 301,9
Matériel spécial	3 739,1
Total partiel	33 154,6
Total	78 662,3

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,1	1 ^{er} juin 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,3	1 ^{er} juin 2004	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1 ^{er} juin 2004	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-5,75		

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	10 596,7	5,9 %

• Paramètres budgétaires : évolution des arrangements applicables aux officiers d'état-major

86. L'augmentation des ressources nécessaires tient essentiellement au versement d'une indemnité de subsistance (missions) à 101 officiers d'état-major en application de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale. Elle tient également au déploiement prévu de 16 navires appartenant aux contingents et du matériel connexe pour effectuer des patrouilles côtières et à une augmentation du coût des rations et des coûts afférents (de 5,37 à 5,76 dollars la ration quotidienne, de 1,51 à 1,62 dollar par jour et par personne pour l'eau en bouteille et de 8,35 à 10,62 dollars par jour et par personne pour les rations de réserve) en raison de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, la monnaie dans laquelle sont exprimés les contrats. Par ailleurs, aucun abattement pour délais de déploiement n'est appliqué (alors qu'un abattement de 2 % était appliqué en 2007/08) dans la mesure où tous les contingents devraient être intégralement déployés. Cette augmentation est en partie compensée par la réduction des effectifs militaires autorisés, qui ont été ramenés de 7 200 à 7 060 hommes, conformément à la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	10 336,2	21,9 %

• **Paramètres budgétaires : augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

87. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au relèvement du montant de l'indemnité de subsistance à compter du 1^{er} juillet 2007, de 203 à 216 dollars par jour et par personne pendant les 30 premiers jours et de 139 à 150 dollars par la suite. Les prévisions budgétaires tiennent compte de l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 3 %, contre 15 % en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	5 410,3	19,8 %

• **Mandat : augmentation des effectifs autorisés**

88. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à l'accroissement des effectifs autorisés pour les unités de police constituées, qui ont été portés de 1 000 à 1 140 hommes, conformément à la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité, et à la hausse du prix des rations et des coûts afférents (de 5,37 à 5,76 dollars la ration quotidienne, de 1,51 à 1,62 dollar par jour et par personne pour l'eau en bouteille et de 8,35 à 10,62 dollars par jour et par personne pour les rations de réserve) en raison de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, la monnaie dans laquelle les contrats sont libellés. Par ailleurs, aucun abattement pour délais de déploiement n'est appliqué (alors qu'un abattement de 2 % était appliqué pour le budget 2007/08) dans la mesure où tous les membres du personnel devraient être intégralement déployés.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	4 314,8	5,3 %

• **Paramètres budgétaires : augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

89. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au relèvement du montant de l'indemnité de subsistance à compter du 1^{er} juillet 2007, de 203 à 216 dollars par jour et par personne pendant les 30 premiers jours et de 139 à 150 dollars par la suite, ainsi qu'à la hausse des dépenses communes de personnel sur la base des dépenses effectives pour 2006/07. La variation observée tient compte de l'augmentation nette de 10 postes et de l'application d'un taux de vacance de 10 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	3 202,5	13,3 %

• **Paramètres budgétaires : révision du barème des salaires**

90. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à la révision du barème des salaires aussi bien pour les administrateurs que pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national à compter du 1^{er} juin 2007, ainsi qu'à un taux de change moins favorable, de 39,95 gourdes haïtiennes pour 1 dollar des États-Unis, contre 39,15 gourdes haïtiennes pour 1 dollar des États-Unis dans le budget 2007/08. La variation observée tient compte de la réduction nette de sept postes et de l'application d'un taux de vacance de 30 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 10 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 25 % et 5 % respectivement en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	375,4	3,3 %

• Paramètres budgétaires : augmentation du montant des indemnités et allocations

91. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au relèvement du montant de l'indemnité de subsistance des Volontaires, de 2 542 à 2 578 dollars, et à l'augmentation du coût des mesures de sécurité applicables aux domiciles, de 1 200 à 1 290 dollars, ainsi qu'au paiement d'allocations de rapatriement et de congés dans les foyers conformément au mémorandum d'accord. La variation observée tient compte de la réduction nette de cinq postes et de l'application d'un taux de vacance de postes de 5 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 060,0	85,0 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

92. La variation observée tient principalement à la création de 52 postes supplémentaires d'administrateurs recrutés sur le plan national et à la révision du barème des salaires des administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national à compter du 1^{er} juin 2007, ainsi qu'à un taux de change moins favorable entre la gourde haïtienne et le dollar des États-Unis. Elle tient compte également de l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} juillet 2007 pour le personnel recruté sur le plan international et de l'application de taux de vacance moindres, c'est-à-dire de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 30 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 10 % pour les agents des services généraux, contre 30 %, 40 % et 30 % respectivement pendant l'exercice 2007/08, sur la base du taux d'occupation actuel des postes.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	2 060,0	85,0 %

• Paramètres budgétaires : augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions)

93. L'augmentation des ressources nécessaires tient essentiellement au relèvement du montant de l'indemnité de subsistance à compter du 1^{er} juillet 2007, de 203 à 216 dollars par jour et par personne pendant les 30 premiers jours et de 139 à 150 dollars par la suite. Par ailleurs, aucun abattement pour délais de déploiement n'est appliqué (alors qu'un taux de 15 % était appliqué pour le budget 2007/08) dans la mesure où tous les membres du personnel devraient être intégralement déployés.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(22,7)	(8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

94. La réduction des ressources demandées tient essentiellement à la diminution du nombre d'activités de formation portant sur la sécurité des technologies de l'information s'agissant des données radio, hertziennes et audio, les achats et la déontologie des journalistes radio par rapport à l'exercice 2007/08. Cette réduction est en partie compensée par le recrutement de 2 consultants au titre de l'assistance électorale, pour conseiller et aider notamment le Gouvernement et les autorités électorales à rédiger un nouveau Code électoral.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(245,3)	(20,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

95. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à la multiplication des voyages dans la zone de la Mission dans le cadre des patrouilles frontalières, du développement et de la mise en place d'une gestion coordonnée des frontières, de la formation des membres de la police nationale et de la vérification de leurs antécédents. Ces voyages sont également nécessaires pour appuyer les bureaux régionaux et les antennes, ainsi que les contingents et unités de police constituées, pour encadrer les juges et autres auxiliaires de la justice dans les six juridictions et pour suivre la situation des enfants impliqués dans des conflits armés.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	1 269,9	1,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

96. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à : a) l'augmentation des crédits prévus au titre des installations préfabriquées, des services et du matériel d'entretien pour la création de 8 nouveaux postes frontaliers, ainsi que pour accompagner l'augmentation des effectifs du personnel civil et mieux loger les contingents; b) l'acquisition de davantage de matériel de sécurité et de sûreté; c) l'augmentation des charges due à la hausse des prix de l'électricité, du gaz de pétrole liquéfié et de l'eau; d) l'achat de nouvelles citernes et fosses septiques; et e) l'augmentation des frais de soutien logistique autonome puisque aucun abattement pour délais de déploiement n'est appliqué (alors qu'un abattement de 2 % était appliqué en 2007/08). Cette augmentation est en partie compensée par : a) la diminution des achats de réservoirs et de pompes à essence et de matériel de

lutte contre l'incendie; b) la baisse du loyer des locaux due au fait que la Mission ne se chargera plus d'héberger les officiers d'état-major qui reçoivent une indemnité de subsistance (missions); et c) la diminution des ressources demandées au titre des travaux d'aménagement et de rénovation et des services de construction dans la mesure où les grands chantiers devraient être achevés en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(742,8)	(6,6 %)

• **Gestion : diminution du nombre de véhicules achetés**

97. La baisse des ressources demandées est essentiellement due à la diminution du nombre de véhicules moyens, d'engins du génie et d'ambulances achetés par rapport à 2007/08. Elle est en partie compensée par l'augmentation des ressources nécessaires pour les pièces détachées, à cause du nombre important de véhicules anciens et du mauvais état des routes.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	4 621,9	19,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

98. L'augmentation des ressources nécessaires tient essentiellement à la hausse du prix de location des hélicoptères sur la base des contrats en vigueur, aux coûts afférents à l'achat d'un nouvel avion, à l'augmentation de la consommation de carburant ainsi qu'à la hausse du prix du carburant avion, qui est passé de 1,022 à 1,086 dollar le litre.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes et fluviaux	840,9	424,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

99. La variation observée tient essentiellement aux frais de carburant pour les 16 navires grâce auxquels la MINUSTAH aidera le Gouvernement haïtien à exercer son contrôle et son autorité le long des frontières terrestres et côtières, les besoins étant estimés à 200 litres d'essence et de diesel par jour et par bateau.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(3 675)	(13 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

100. La variation observée est due essentiellement à la diminution, par rapport à 2007/08, des achats de matériel de transmission à très hautes et ultra-hautes fréquences, de matériel téléphonique et de matériel pour les services d'information, ainsi qu'à la diminution des ressources nécessaires au titre des services d'information et des pièces détachées. Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation de 15 à 60 du nombre de stations de transmission louées, par le recours aux services de nouveaux fournisseurs d'accès à Internet pour que la

Mission dispose d'une bande passante plus large et par l'augmentation des dépenses de soutien logistique autonome par suite du déploiement intégral des contingents.

	<i>Variation</i>	
Informatique	215,4	3,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

101. La variation tient essentiellement à l'augmentation des dépenses pour l'acquisition de nouvelles licences informatiques rendues nécessaires par l'augmentation du nombre d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables utilisés (3 080 unités à 305 dollars pièce, par rapport à 2 955 unités à 265 dollars pièce en 2007/08) et d'un plus grand nombre de progiciels, au titre du système d'information géographique et de la base de renseignements spécialisés.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	995,1	15,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

102. La variation résulte principalement de l'augmentation des crédits demandés au titre du soutien logistique autonome, du fait que le personnel militaire et les unités de police constituées doivent être déployés dans leur intégralité, alors que pour l'exercice 2007/08, un abattement de 2 % pour délais de déploiement avait été appliqué. Elle s'explique également par l'accroissement de la quantité de vaccins et d'autres fournitures médicales nécessaires.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	213,8	6,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

103. La variation est essentiellement due à l'augmentation des crédits demandés au titre du soutien logistique autonome en raison du déploiement intégral des contingents, alors que pour l'exercice 2007/08, un abattement de 2 % pour délais de déploiement avait été appliqué.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	105,2	2,0 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

104. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'acquisition du nouveau matériel pour les opérations d'entreposage. La variation est compensée ici en partie par le fait qu'aucun service d'interprétation ou de traduction n'est demandé au titre du programme de désarmement, démobilisation et de réintégration.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	(800,0)	(40,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

105. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à la réduction du nombre de projets à effet rapide mis en œuvre par la Mission alors qu'elle entame sa cinquième année d'existence. Au total, 75 projets sont proposés (30 concernent la remise en état de l'infrastructure, 25 la formation et le renforcement des capacités et 20 la mobilisation sociale), contre 125 pour l'exercice 2007/08 (40 concernaient la remise en état de l'infrastructure, 35 la formation et le renforcement des capacités, 30 le service public et 20 la communication et l'information).

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

106. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINUSTAH portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit de 575 103 200 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009;**

b) **Mise en recouvrement d'un montant de 167 738 433 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 15 octobre 2008;**

c) **Mise en recouvrement d'un montant de 407 364 767 dollars pour la période allant du 16 octobre 2008 au 30 juin 2009, à raison de 47 925 267 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions intersectorielles

(Résolution 61/276)

Décision/demande

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Le projet de budget pour 2008/09 tient compte des aspects opérationnels (activités de fond et d'appui) de la MINUSTAH et renseigne sur les décisions de gestion concernant son budget, comme cela est expliqué dans la section sur les hypothèses de planification et les ressources financières.

Les améliorations à apporter aux services et les gains d'efficacité recherchés sont indiqués dans le projet de budget pour 2008/09.

La Mission a examiné les dépenses passées. Une augmentation minimale des ressources est proposée dans le budget de 2008/09 et les prévisions de dépenses ont pour la plupart été établies compte tenu de l'expérience. Le projet de budget pour 2008/09 tient compte des modifications apportées au mandat de la Mission, parmi lesquelles figurent l'offre d'une assistance au Gouvernement haïtien pour l'aider à gérer les frontières, la restructuration des agents en tenue, avec la réduction à 7 060 soldats des effectifs autorisés de la composante militaire et l'augmentation du nombre de membres des unités de police constituées, porté à 1 140, ainsi que la réorientation de la stratégie suivie, axée non plus sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration mais sur la lutte contre la violence dans les communautés.

En outre, aucun abattement pour délais de déploiement n'est appliqué aux contingents ni aux unités de police constituées, du fait qu'ils devraient être intégralement déployés (alors qu'un abattement de 2 % était appliqué à

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements du fait de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

la fois en 2007 et en 2008), et un abattement de 3 % seulement est appliqué à la police des Nations Unies (contre 15 % en 2007/08), dont le déploiement doit être accru.

Chaque mois, les engagements sont passés en revue afin de veiller à ce que seuls ceux qui sont indispensables soient maintenus à la fin de l'année. Le nombre d'annulations d'engagements d'exercices antérieurs a augmenté essentiellement parce qu'il restait un solde inutilisé après le remboursement aux pays concernés du matériel appartenant aux contingents.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la MINUSTAH a été établi à partir des plans d'exécution du mandat approuvés par la direction et il tient compte des activités que la Mission doit mener au titre de son mandat.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

La MINUSTAH fait plus largement appel à du personnel recruté sur le plan national dans tous les domaines. Dans le projet de budget pour 2008/09, il est proposé de remplacer 2 postes P-2 à la Section des affaires civiles et 2 postes d'agent du Service mobile par 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national, comme cela est expliqué au paragraphe 13 du présent rapport. La Mission ne demande à recruter du personnel international que lorsque les fonctions et les responsabilités considérées ne peuvent être assumées par du personnel recruté sur le plan national.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

Au 31 janvier 2008, le taux de vacance de postes à la Mission (compte non tenu des postes temporaires) était de 7,5 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 26,3 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 4,5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 13,3 % pour les Volontaires des Nations Unies, alors que dans le budget de 2007/08, les taux prévus dans ces mêmes catégories étaient 10 %, 25 %, 5 % et 5 % respectivement.

Le pourcentage élevé de postes vacants dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national s'explique essentiellement par la difficulté à recruter des personnes dotées des qualifications et de l'expérience voulues. La Mission met tout en œuvre pour recruter des candidats qualifiés à ces postes.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

La Mission a examiné la dotation en effectifs de chacune de ses composantes et sections, afin de veiller à ce qu'elle soit à la mesure des tâches prescrites et du volume de travail associé. Dans le projet de budget pour 2008/09, il est proposé de supprimer des postes et d'en transférer à d'autres domaines pour permettre l'exécution des tâches relevant du mandat. Il n'est proposé de créer des postes que dans des domaines où les ressources humaines font cruellement défaut, en particulier la composante appui, et chaque création de poste proposée est dûment justifiée. À l'issue de l'examen, il a aussi été proposé de déclasser ou de reclasser certains postes afin que les fonctions et la classe assignées à chaque poste soient conformes aux responsabilités devant être effectivement assumées et aux tâches à mener.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et le faire participer à tous les programmes de formation pouvant l'intéresser (par. 2)

La MINUSTAH est consciente qu'il importe d'assurer le perfectionnement professionnel du personnel recruté sur le plan national et elle offre des cours dans les domaines de la technologie de l'information, de l'expression écrite et des techniques d'entretien, diverses formations ouvrant des perspectives de carrière ainsi que des cours de langue. Le personnel recruté sur le plan national participe aussi à des formations spécialisées portant sur les achats, le transport et la sécurité.

Section XIII : transports aériens

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

La MINUSTAH a passé en revue ses besoins en matière de transports et veille à n'utiliser la voie aérienne que lorsqu'elle ne peut faire autrement. Le transport de marchandises s'effectue essentiellement par la route. Des péniches sont utilisées pour transporter le carburant et d'autres matériels jusqu'à des lieux non accessibles par la voie terrestre, ainsi que pour le matériel spécial, comme les grosses grues, qui ne pourrait être acheminé autrement.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

La Mission a créé un nouveau groupe chargé de traiter toutes les questions liées à l'assurance qualité des services d'aviation à l'échelle de la Mission.

Section XVIII : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

La MINUSTAH exécute des projets à effet rapide depuis 2005. Aucune dépense n'a été engagée au titre des frais généraux et tous les fonds ont été dépensés au profit direct de la population locale.

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Se concerter avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7)

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

Au paragraphe 9 de sa résolution 1743 (2007) et au paragraphe 12 de sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUSTAH de continuer à exécuter des projets à effet rapide. Un montant de 2 millions de dollars avait été approuvé à ce titre dans le budget de 2007/08. La Mission propose que l'on prévoie dans le budget de 2008/09 un montant de 1,2 million de dollars au titre des projets à effet rapide, comme cela est expliqué au paragraphe 80 du présent rapport.

La Mission prend des décisions concernant les projets en consultation avec ses partenaires dans les domaines de l'humanitaire et du développement, et elle veille avec ses partenaires en Haïti à ce que leurs activités ne se chevauchent pas.

Les projets à effet rapide que la Mission exécute servent essentiellement à remettre en état l'infrastructure de base, à aider les collectivités locales à rétablir les conditions opérationnelles élémentaires et à assurer la prestation des services essentiels, à assurer la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires et à favoriser la mobilisation sociale.

Comme cela est expliqué au paragraphe 65 du présent rapport, aucune autre mission n'est établie dans les Caraïbes. La MINUSTAH a toutefois tissé des liens avec l'équipe de pays des Nations Unies en République dominicaine, avec laquelle elle suit de près les problèmes transfrontières se posant avec Haïti.

On trouvera au paragraphe 66 du présent rapport une description du rôle et des responsabilités de la MINUSTAH vis-à-vis de ses partenaires.

(Résolution 61/284)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de procéder à un examen complet de l'effectif de la Mission, en tenant pleinement compte des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 20 et 21 de son rapport, et d'en rendre compte à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale dans le prochain projet de budget de la Mission (par. 15).

La MINUSTAH a effectué un examen exhaustif de la dotation en effectifs de chacune de ses composantes et sections, afin de veiller à ce qu'elle soit à la mesure des tâches prescrites et du volume de travail associé. Dans le projet de budget pour 2008/09, il est proposé de supprimer des postes et d'en transférer à d'autres domaines pour permettre l'exécution des tâches relevant du mandat. Il n'est proposé de créer des postes que dans des domaines où les ressources humaines font cruellement défaut, en particulier la composante appui, et chaque création de poste proposée est dûment justifiée.

À l'issue de l'examen, il a aussi été proposé de déclasser ou de reclasser certains postes afin que les fonctions et la classe assignées à chaque poste soient conformes aux responsabilités devant être effectivement assumées et aux activités à mener.

Prie le Secrétaire général d'examiner, dans le prochain projet de budget de la Mission, la question du personnel administratif chargé d'appuyer les interprètes recrutés sur le plan national (par. 16).

Au 31 janvier 2008, 339 postes d'interprète sur les 350 approuvés avaient été pourvus et pour les 11 postes restants la procédure de recrutement en était à la phase finale. Tant que des interprètes continueront de travailler pour la Mission, il faudra maintenir les postes du personnel administratif chargé de les appuyer (3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national approuvés en 2006/07 et 2 postes d'agent du Service mobile approuvés en 2007/08).

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres (par. 14).

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la MINUSTAH a été établi à partir des plans d'exécution du mandat approuvés par la direction et il tient compte des activités que la Mission doit mener au titre de son mandat.

Section V : gestion financière

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les engagements (par. 27).

La MINUSTAH a examiné ses dépenses passées. Une augmentation minimale des ressources est proposée dans le budget de 2008/09 et les prévisions de dépenses ont pour la plupart été établies compte tenu de l'expérience. Le projet de budget pour 2008/09 tient compte des modifications apportées au mandat de la Mission, parmi lesquelles figurent l'offre d'une assistance au Gouvernement haïtien pour l'aider à gérer les frontières, la restructuration des agents en tenue, avec la réduction à 7 060 soldats de la composante militaire et l'augmentation du nombre de membres des unités de police constituées, porté à 1 140, ainsi que la réorientation de la stratégie suivie, axée non plus sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration mais sur la lutte contre la violence dans les communautés.

Chaque mois, les engagements sont passés en revue afin de veiller à ce que seuls ceux qui sont indispensables soient maintenus à la fin de l'année. Le nombre d'annulations d'engagements d'exercices antérieurs a augmenté essentiellement parce qu'il restait un solde inutilisé après le remboursement aux pays concernés du matériel appartenant aux contingents.

Section VII : composante militaire

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires au titre de cette composante (par. 30).

Les prévisions concernant le remboursement des frais engagés au titre des contingents et des unités de police constituées ainsi que du matériel appartenant aux contingents sont établies à partir des mémorandums d'accord conclus avec les pays fournisseurs de contingents et des effectifs prévus.

Dans le projet de budget pour 2008/09, aucun abattement pour délais de déploiement n'est appliqué aux contingents ni aux unités de police constituées, car ils devraient être intégralement déployés, comme cela est expliqué au paragraphe 69 (alors qu'un abattement de 2 % était appliqué à la fois en 2007 et en 2008).

L'augmentation des ressources demandées au titre de la composante militaire tient également au fait qu'une indemnité de subsistance (missions) doit être versée à 101 officiers d'état-major en application des dispositions de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, ainsi qu'au coût du déploiement proposé de 16 bateaux et du matériel connexe pour des patrouilles côtières afin de surveiller les frontières.

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).

Les engagements de dépenses au titre de la composante militaire sont passés en revue afin de veiller à ce que seuls ceux qui sont indispensables soient maintenus à la fin de l'année. Les économies réalisées du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs ont augmenté essentiellement parce qu'il restait un solde inutilisé après le remboursement aux pays concernés du matériel appartenant aux contingents, en raison de l'indisponibilité et du non-déploiement d'une partie du matériel.

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets (par. 32).

Les coûts de la relève, établis à partir du montant des dépenses effectivement engagées récemment, sont incorporés dans les prévisions de dépenses. Les coûts estimatifs de la relève des membres des contingents sont en moyenne de 2 131 dollars par personne en 2008/09 alors qu'ils étaient de 2 050 dollars par personne en 2007/08. Pour la période 2006/07, les coûts de la relève étaient en moyenne de 2 235 dollars par personne.

Le Comité demande que la question de la fourniture appropriée de rations de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).

Les prévisions de dépenses sont établies à partir de contrats. Les paiements sont assujettis à la qualité des produits livrés.

Section VIII : personnel civil

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander que leurs effectifs soient étoffés (par. 36).

Au 31 janvier 2008, le taux de vacance de postes à la MINUSTAH (y compris les postes temporaires) était de 7,2 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 23,8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 4,7 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 6,6 % pour les Volontaires des Nations Unies.

Le pourcentage élevé de postes vacants dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national tient essentiellement à la difficulté à recruter des personnes dotées des qualifications et de l'expérience voulues. La Mission met tout en œuvre pour recruter des candidats qualifiés à ces postes. Il n'est proposé de créer des postes que dans certains domaines où les ressources humaines font cruellement défaut, en particulier la composante appui, et chaque création de poste proposée est dûment justifiée.

Équilibre entre les effectifs des deux sexes

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les

La Mission s'attache à employer en priorité des femmes qualifiées aux postes d'agent recruté sur les plans

recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).

national et international, afin de maintenir un équilibre entre les sexes, et elle s'efforce constamment de recruter des femmes qualifiées.

Au 31 décembre 2007, le personnel recruté sur le plan international (y compris à des postes temporaires) se composait de 170 femmes (34 %) et de 330 hommes (66 %), le personnel recruté sur le plan national (y compris à des postes temporaires) comptait 201 femmes (17,5 %) et 948 hommes (82,5 %), et on dénombrait 51 femmes (25,4 %) et 150 hommes (74,6 %) parmi les Volontaires des Nations Unies.

Recours accru au personnel recruté sur le plan national

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits (par. 46).

La Mission fait plus largement appel à du personnel recruté sur le plan national dans tous les domaines. Dans le projet de budget pour 2008/09, il est proposé de remplacer 2 postes P-2 de la Section des affaires civiles et 2 postes d'agent du Service mobile par 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national, comme cela est expliqué au paragraphe 13 du présent rapport. La Mission ne demande à recruter du personnel international que lorsque les fonctions et les responsabilités considérées ne peuvent être assumées par du personnel recruté sur le plan national.

Section IX : dépenses opérationnelles

Formation

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).

La MINUSTAH s'attache en priorité à déterminer et à mettre en œuvre à l'intention de tous les fonctionnaires des programmes de formation en ligne proposés par l'UNITAR ainsi qu'à appliquer des programmes de formation des formateurs afin de doter les sections et les groupes de formateurs qualifiés qui soient à même d'assurer la formation en interne. Les fonctionnaires qui suivent des formations en dehors de la Mission doivent ensuite présenter à d'autres collègues un exposé sur les connaissances qu'ils ont acquises. La Mission examine minutieusement la possibilité de faire appel à des consultants pour former un grand nombre de membres du personnel dans des domaines spécialisés, afin de réduire les dépenses engagées au titre des voyages à l'étranger.

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés

La Mission est consciente qu'il importe d'assurer le perfectionnement professionnel du personnel recruté sur le plan national et elle propose des cours, notamment dans les domaines de la technologie de l'information, de l'expression écrite et des techniques d'entretien, ainsi

sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).

que d'autres formations ouvrant des perspectives de carrière et des cours de langue. Le personnel recruté sur le plan national participe aussi à des formations spécialisées portant sur les achats, les transports et la sécurité, notamment.

Opérations aériennes

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations des dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévus, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toutes mesures palliatives prises par la mission ou le Siège (par. 51).

La Mission a passé en revue ses besoins en matière d'opérations aériennes et elle a revu les interventions de sa flotte d'hélicoptères de manière à pouvoir s'acquitter des tâches prévues dans son mandat. Elle a ainsi supprimé 20 heures de vol dans le projet de budget pour 2008/09 par rapport à celui de 2007/08, bien que la patrouille des frontières ait été ajoutée à ses tâches. On trouvera au paragraphe 98 du présent rapport une explication de l'augmentation des montants demandés.

Voyages

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont dépassé largement les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).

La Mission a minutieusement examiné les dépenses engagées au titre des voyages, et les montants demandés pour 2008/09 ont été calculés sur la base des montants effectivement dépensés par le passé.

Comme cela est expliqué au paragraphe 95 du présent rapport, l'augmentation des montants demandés dans le projet de budget pour 2008/09 tient essentiellement à l'accroissement des frais engagés au titre des voyages dans la zone de la mission pour effectuer des patrouilles aux frontières, mettre en place et appliquer la gestion coordonnée des frontières, former la Police nationale d'Haïti et vérifier les antécédents des candidats, appuyer les antennes et bureaux régionaux ainsi que les contingents et les unités de police constituées, parrainer les juges et les auxiliaires de justice dans six juridictions et suivre la situation des enfants impliqués dans des conflits armés.

Projets à effet rapide

Le Comité considère que les projets à effet rapide peuvent contribuer considérablement à renforcer les liens de la mission avec la population locale. Il convient également de garder à l'esprit que l'exécution des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux nuls ou minimes de façon que le maximum des crédits profite directement à la population locale (par. 57).

La Mission exécute des projets à effet rapide depuis 2005. Les fonds dépensés l'ont été directement au profit de la population locale, avec des frais généraux minimaux. Les projets de ce type servent essentiellement à remettre en état l'infrastructure de base, à aider les collectivités locales à rétablir les conditions opérationnelles élémentaires et à faciliter la prestation de services essentiels, à appuyer les agents chargés de gérer les frontières, à assurer la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires et à favoriser la mobilisation sociale.

Coopération régionale

Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégiques, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).

Comme cela est expliqué au paragraphe 65 du présent rapport, aucune autre mission n'est établie dans les Caraïbes. La MINUSTAH a toutefois tissé des liens avec l'Équipe de pays des Nations Unies en République dominicaine, avec qui elle suit de près les problèmes transfrontières se posant avec Haïti.

(A/61/852/Add.15)

Nonobstant les explications données pour justifier les dépenses engagées et les prévisions de dépenses, le Comité consultatif réaffirme sa recommandation selon laquelle la Mission et le Siège devraient examiner de façon plus approfondie la structure des dépenses afin d'affiner les hypothèses budgétaires et d'éviter les risques de surestimation des dépenses (par. 15).

La MINUSTAH a examiné les dépenses passées. Une augmentation minimale des ressources est proposée dans le budget de 2008/09 et les prévisions de dépenses ont pour la plupart été établies compte tenu de l'expérience. Le projet de budget pour 2008/09 tient compte des modifications apportées au mandat, parmi lesquelles figurent l'offre d'une assistance au Gouvernement haïtien pour l'aider à gérer les frontières, la restructuration des agents en tenue, avec la réduction à 7 060 soldats des effectifs autorisés de la composante militaire et l'augmentation du nombre de membres des unités de police constituées, porté à 1 140, ainsi que la réorientation de la stratégie suivie, axée non plus sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration mais sur la lutte contre la violence dans les communautés. En outre, aucun abattement pour délais de déploiement n'est appliqué aux contingents ni aux unités de police constituées, car ils devraient être intégralement déployés (alors qu'un abattement de 2 % était appliqué à la fois en 2007 et en 2008), et un abattement de 3 % seulement est appliqué à la police des Nations Unies (contre 15 % en 2007/08), dont le déploiement doit être accru.

Le Comité consultatif estime que les ressources et les capacités dont la MINUSTAH est déjà dotée devraient être évaluées avec soin et que la Mission devrait examiner la possibilité de redéployer le personnel existant afin de lui confier toute nouvelle fonction (par. 20).

La Mission a procédé à un examen complet des effectifs et proposé que certains postes soient transférés à des domaines nécessitant des ressources supplémentaires pour mener à bien les tâches prescrites en 2008/09.

Le Comité consultatif est d'avis que le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national sera un facteur déterminant lors de la transition vers la phase de consolidation de la paix. Il recommande

La Mission a examiné la dotation en effectifs de chacune de ses composantes et sections, afin de veiller à ce qu'elle soit à la mesure des tâches prescrites et du volume de travail associé. Dans le projet de budget pour

*Demande/recommandation**Mesures prises*

d'entreprendre un examen de l'organigramme de toutes les sections, dont les conclusions seront présentées dans le projet de budget pour l'exercice 2008/09. L'examen devrait aussi porter sur la mise en concordance des attributions attachées aux différents postes et de la classe de ces postes avec les responsabilités à assumer effectivement et les tâches à accomplir (par. 21).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition tendant à créer 50 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il constate que les officiers de sécurité des Nations Unies et les gardes privés travailleront côte à côte dans les locaux de l'ONU et espère que les disparités salariales ne susciteront pas de problèmes. Le Comité consultatif compte que les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) seront réduites en proportion et espère qu'il n'y aura pas de demandes visant à transformer de nombreux contrats de vacataire en contrats d'engagement de durée limitée (par. 31).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 3 postes d'agent du Service mobile dont les titulaires assumeront les fonctions d'assistant chargé des ressources humaines. Le maintien de ces postes devra être justifié dans le cadre du projet de budget pour 2008/09 (par. 35).

2008/09, il est proposé de supprimer des postes et d'en transférer à d'autres domaines pour permettre l'exécution des tâches relevant du mandat. Il n'est proposé de créer des postes que dans des domaines où les ressources humaines font cruellement défaut, en particulier la composante appui, et chaque création de poste proposée est dûment justifiée. À l'issue de l'examen, il a aussi été proposé de déclasser ou de reclasser certains postes afin que les fonctions et la classe assignées à chaque poste soient conformes aux responsabilités devant être effectivement assumées et aux activités à mener.

Dans le projet de budget pour 2008/09, la création de 28 postes temporaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national est demandée (8 postes dans la Section des approvisionnements et 20 postes dans la Section du transport) pour remplacer des vacataires, le cas échéant.

Les 8 postes temporaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national qu'il est proposé de créer pour une période de six mois (de juin à décembre 2008) à la Section des approvisionnements seraient pourvus par des chauffeurs, en attendant que le nouveau contrat de livraison du carburant soit conclu, comme cela est expliqué au paragraphe 52.

La création de 20 postes temporaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section du transport, devant être pourvus par des chauffeurs, a été proposée compte tenu du fait qu'il arrive de plus en plus fréquemment que la Mission doive assurer 24 heures sur 24 des services de transport, sur 39 itinéraires différents dans Port-au-Prince et dans les 11 régions et districts, sachant que plus de 13 000 passagers sont véhiculés chaque mois, comme cela est expliqué au paragraphe 46 du présent rapport. La proposition tient compte de la recommandation correspondante du Bureau des services de contrôle interne tendant à ce que la MINUSTAH fasse de nouveau concorder les heures de travail des chauffeurs-livreurs afin de faire respecter les normes de sécurité.

Deux des 3 postes d'agent du Service mobile approuvés en 2007/08 étaient destinés au Groupe du personnel recruté sur le plan national, afin qu'il puisse recruter et gérer les 350 interprètes approuvés en 2006/07. Étant donné qu'il va falloir continuer de faire appel aux services de ces interprètes, il est proposé de maintenir les deux postes d'agent du Service mobile pendant l'exercice 2008/09.

Les crédits demandés au titre des voyages dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2007/08 se chiffrent à 1 698 600 dollars : 608 000 dollars pour les voyages dans la zone de la Mission, 502 800 dollars pour les voyages en dehors de la zone de la Mission et 587 200 dollars pour les voyages au titre de la formation. Compte tenu des dépenses engagées par la Mission lors des exercices précédents, le Comité consultatif recommande de ramener les crédits à 1 175 000 dollars, soit à peu près l'équivalent des prévisions de dépenses pour 2006/07. Il entend surveiller de plus près la structure des dépenses dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 45).

S'agissant des projets à effet rapide, le Comité consultatif estime qu'une analyse des résultats obtenus au titre de ces projets devrait être communiquée dans le cadre des prochains budgets (par. 51).

Le titulaire de l'autre poste d'agent du Service mobile devait travailler à Gonaïves et aux alentours. Compte tenu du renforcement de la présence de la Mission dans les régions, il est devenu indispensable d'étoffer les effectifs qui s'y trouvent, notamment à Gonaïves. La Section du personnel serait alors en mesure de prendre des mesures préventives, de travailler de manière plus visible et de mieux répondre aux besoins des membres du personnel se trouvant hors du siège de la Mission à Port-au-Prince. Il est donc proposé de maintenir ce poste d'agent du Service mobile pendant l'exercice 2008/09.

La Mission a minutieusement examiné les dépenses engagées au titre des voyages et les montants demandés pour 2008/09 ont été calculés sur la base des montants effectivement dépensés par le passé.

Comme cela est expliqué au paragraphe 95 du présent rapport, l'augmentation des montants demandés dans le projet de budget pour 2008/09 tient essentiellement à l'accroissement des frais engagés au titre des voyages effectués dans la zone de la mission pour effectuer des patrouilles aux frontières, définir et assurer la gestion coordonnée des frontières, former la Police nationale d'Haïti et vérifier les antécédents des candidats, appuyer les antennes et bureaux régionaux ainsi que les locaux des contingents et des unités de police constituées, encadrer les juges et les auxiliaires de justice dans 6 juridictions et suivre la situation des enfants impliqués dans des conflits armés.

Les projets à effet rapide que la MINUSTAH exécute depuis sa création ont contribué à renforcer la confiance de la population dans le processus politique grâce aux activités menées pour remettre en état l'infrastructure, appuyer la prestation des services publics de base, favoriser la mobilisation sociale et appuyer les institutions.

Entre l'exercice 2004/05 et la fin de l'exercice 2006/07, la Mission a financé l'exécution de 393 projets à effet rapide dans tout le pays, pour un montant total de 4 447 473 dollars. Entre juillet 2007 et aujourd'hui, 1,2 million de dollars ont été engagés pour l'exécution de 100 projets à effet rapide s'inscrivant dans le cadre du mandat de la MINUSTAH, à savoir contribuer au renforcement des capacités et des institutions à tous les niveaux ainsi qu'à consolider les institutions publiques, notamment en dehors de Port-au-Prince.

Pendant l'exercice 2006/07, la Mission s'est consacrée essentiellement aux régions reculées et aux quartiers précaires de Port-au-Prince. Un montant de 200 000 dollars a été consacré à des projets à effet rapide visant à doter les nouveaux élus locaux de fournitures et de matériel de bureau. Des séminaires de formation sur l'administration publique ont été organisés à l'intention du personnel des collectivités locales. Des projets d'infrastructure ont été lancés afin de remettre en état ou de construire des bureaux municipaux, des complexes administratifs, des commissariats de police, des prisons, des tribunaux et des centres de santé communautaires. Des projets à effet rapide ont également permis de rénover et d'équiper des écoles, de remettre en état 3 routes tertiaires et 1 pont et d'aménager des jardins publics dans des « zones prioritaires ». Plusieurs puits, citernes publiques et châteaux d'eau ont été construits, et un approvisionnement en eau potable a été assuré. De plus, des campagnes de mobilisation sociale ont été organisées. À l'issue des opérations de sécurité menées à Cité Soleil, la Mission a exécuté 24 projets à effet rapide, à hauteur de plus de 200 000 dollars, pour parer aux besoins humanitaires les plus pressants. Dans le cadre des efforts déployés en vue d'assurer la gestion intégrée des frontières, des postes douaniers ont été équipés et une vedette côtière a été réparée.

Les projets à effet rapide, du fait des effets directs et très positifs qu'ils ont sur la vie des personnes concernées, ont énormément contribué à renforcer la confiance de la population dans la MINUSTAH et dans le processus politique en général. Le Président haïtien, dans son allocution de fin d'année, a salué les incidences positives des projets à effet rapide exécutés par la Mission. Celle-ci s'étant vu confier un nouveau domaine de travail (la gestion intégrée des frontières), elle a demandé pour la cinquième année consécutive un financement au titre des projets à effet rapide, afin de renforcer la sécurité aux sites frontaliers répertoriés et donner plus d'efficacité aux mesures prises en ce sens.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/61/5, vol. II)

Demande/recommandation

Mesures prises

S'agissant de la planification des achats à la MINUSTAH, sur un montant total de 98,3 millions de dollars de dépenses engagées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, 25 760 000 dollars (26 %) se rapportaient au dernier trimestre, dont 21 150 000 dollars au mois de juin 2006, soit un accroissement de 484 % par rapport au montant des dépenses du mois précédent. La MINUSTAH a expliqué que la passation tardive de ces bons de commande était due à des circonstances particulières. La Mission établissait des rapports mensuels sur l'état des engagements non réglés afin que les responsables des centres de coûts fassent le nécessaire pour liquider ceux qui n'étaient plus valables.

L'importance du solde des engagements non réglés dans les comptes des exercices 2004/05 et 2005/06 s'expliquait par la dégradation des conditions de sécurité dans lesquelles la Mission menait ses activités. Le Comité recommande à nouveau que le Département des opérations de maintien de la paix :

- a) veille à planifier convenablement ses achats;
- b) assure un suivi régulier du rythme et de la composition des dépenses de la MINUSTAH pour garantir le respect de ses plans d'achat (par. 105, 107, 108).

Le Comité s'est penché sur la formation dispensée aux fonctionnaires chargés des achats pendant l'exercice 2005/06 et a fait les observations suivantes :

- a) La MINUSTAH n'avait pas officiellement défini les besoins en formation des membres de son personnel chargés des achats;
- b) Elle ne dispensait aucune formation théorique aux fonctionnaires chargés des achats et ne disposait d'aucun budget à cet effet. L'utilité de la formation assurée par le Groupe de la gestion des marchés n'avait pas été évaluée.

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait à nouveau, de déterminer quels étaient les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats dans les missions et de répondre à ces besoins (par. 111, 112).

La Mission établit un plan d'achat pour chaque exercice et le soumet à un examen trimestriel. Aussi bien le plan d'achat que les résultats de l'examen trimestriel dont il est l'objet sont transmis à tous les services demandeurs. La Mission utilise le plan d'achat comme instrument pour suivre l'état des achats avec les services demandeurs.

Un examen et un contrôle mensuels des engagements sont effectués pour veiller à ce que seuls les engagements nécessaires soient maintenus à la fin de l'année.

La Mission a déterminé les besoins en formation du personnel des services d'achat. Tous les fonctionnaires chargés des achats ont reçu une formation aux techniques de la négociation.

Dans le cadre d'un programme mondial de formation aux achats destiné à l'ensemble des missions, la formation de tous les fonctionnaires chargés des achats à la MINUSTAH aura lieu avant fin mars 2008. Le programme de formation porte notamment sur les règles élémentaires régissant la passation des marchés à l'ONU, le meilleur rapport qualité-prix, les relations avec les fournisseurs, les directives destinées aux comités locaux des marchés, la déontologie et l'intégrité en matière de passation de marchés.

Le Comité a noté que la MINUSTAH avait remis cinq dossiers au Service des achats en vue de leur examen et de la formulation d'une recommandation finale par le Comité des marchés du Siège. En outre, des marchés d'un montant total de 11 490 000 dollars ont été conclus avec trois fournisseurs avant d'avoir été approuvés par le Comité des marchés du Siège. Ils portaient sur la fourniture d'essence d'aviation et de carburant pour véhicules et le pompage de fosses septiques. Le Comité recommande à nouveau que l'Administration contrôle les dossiers présentés a posteriori de sorte que les retards enregistrés soient dûment justifiés (par. 120, 121, 124).

À la MINUSTAH, le Comité a constaté que les contrats d'approvisionnement en essence d'aviation et carburant pour véhicules établis entre la MINUSTAH et deux fournisseurs n'avaient pas été signés. Le chef de la Section des achats a expliqué que le premier contrat avait été envoyé pour signature au fournisseur, qui l'avait renvoyé après en avoir modifié les clauses. À ce jour, aucun accord n'avait été conclu sur les clauses générales du contrat. Deux premiers versements de 5 220 000 dollars et 12 050 000 dollars avaient été effectués au titre de la fourniture d'essence d'aviation et de carburant pour véhicules, respectivement, tandis que les contrats correspondants étaient soumis au Service des achats pour présentation au Comité des marchés du Siège. Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix respecte scrupuleusement l'obligation en vertu de laquelle tous les contrats doivent être signés par les parties contractantes avant leur exécution, et s'emploie à hâter la signature des contrats (par. 131, 132, 134).

S'agissant de la planification des ressources humaines, le Comité a noté que la MINUSTAH n'avait pas de plan de gestion des ressources humaines afin d'attirer et de retenir les candidats les plus qualifiés et les plus expérimentés. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à mettre en œuvre un plan global de gestion des ressources humaines afin d'attirer et de retenir les fonctionnaires

La Mission a créé un mécanisme de contrôle de l'exécution des marchés, grâce auquel toutes les informations qui s'y rapportent font l'objet d'une mise à jour électronique sur un tableur. En se servant de ce fichier, la Section des achats surveille étroitement la date d'expiration des contrats.

Pour les affaires complexes et délicates, la Section des achats établit, en consultation avec les services demandeurs, un échéancier à la lumière des informations disponibles sur le fichier, et les opérations d'achat sont lancées en conséquence.

S'il devait y avoir des opérations pour lesquelles les dossiers seraient présentés a posteriori, la Mission rassemble les documents pertinents et examine l'affaire avec rigueur pour assurer que l'exigence de fournir des justificatifs est satisfaite conformément aux directives figurant dans le Manuel des achats.

La Mission continue d'assurer le suivi de tous les contrats qui n'ont pas été signés. Le processus devrait s'achever en mai 2008.

L'application de cette recommandation est en cours. La MINUSTAH a été retenue pour participer au projet pilote relatif au plan d'action Ressources humaines, qui a débuté le 1^{er} juillet 2007. En consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Département des opérations de maintien de la paix a élaboré un plan d'action Ressources humaines qui sera adapté aux besoins opérationnels particuliers de cinq missions qui

les plus qualifiés et les plus expérimentés (par. 301, 303).

S'agissant de la formation, une observation a été faite concernant la MINUSTAH où entre 18 et 39 % des personnes inscrites ne s'étaient pas présentées au cours d'introduction au code de conduite relatif à l'exploitation sexuelle, tandis que le programme de téléformation de l'UNITAR avait dû être annulé à trois reprises faute de fonds. Le Comité a également noté que les crédits approuvés pour les programmes de formation de la MINUSTAH pour 2005/06 (799 214 dollars) avaient servi à financer les voyages (65 %) plus que la formation proprement dite (21 %), les 14 % restants ayant été utilisés pour régler les honoraires des consultants.

La MINUSTAH a expliqué que son programme de formation avait été désorganisé du fait du retard pris dans l'organisation des élections mais qu'il reprendrait en septembre 2006. Elle a aussi fait savoir que plus de 220 000 dollars inscrits au budget de formation pour 2005/06 avaient été réaffectés au financement des voyages dans la zone de la mission, ce qui avait empêché de mener à bien le programme de formation. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à prendre des mesures pour veiller à ce que les missions affinent l'évaluation des besoins en formation et évaluent le rapport coût-efficacité des modalités de formation actuellement en vigueur (par. 307, 308, 309).

La MINUSTAH n'avait pas de programme ou de plan de succession qui lui permettrait de disposer des qualifications voulues, mais elle a fait valoir que la responsabilité première de la planification des successions et du suivi global des ressources en personnel appartenait au Siège. Le Comité recommande que le Département veuille à ce que les missions établissent et mettent en œuvre des plans de succession afin de pourvoir les postes clés dans les

ont été retenues. Ce plan comprendra des indicateurs de progrès et des objectifs mesurables dans tous les domaines de gestion stratégique se rapportant aux ressources humaines. Le recrutement sera contrôlé et s'effectuera selon des objectifs précis : taux de vacance de postes, principe d'égalité entre les sexes et diversité géographique. Le Département des opérations de maintien de la paix prévoit d'étendre le plan d'action Ressources humaines à toutes les autres missions sur le terrain à compter de juillet 2008.

Le Centre de formation intégré de la Mission a créé un site Web pour contrôler le nombre de participants inscrits et s'assurer que leurs supérieurs hiérarchiques ont approuvé leur participation. En cas d'absence d'un participant, son supérieur hiérarchique est saisi afin de déterminer les raisons de son absence.

De nouveaux programmes de formation ont également été élaborés, portant notamment sur les principes de base de la formation, les services aux clients, les techniques administratives et les compétences spécialisées.

Un système de surveillance plus solide est mis en place et le groupe de la formation sera consulté à chaque fois qu'il faudra allouer des fonds.

L'Équipe Déontologie et discipline a pris des mesures pour que le personnel fréquente mieux le stage de formation. Tous les nouveaux fonctionnaires, civils et policiers, sont invités à s'initier à la vie professionnelle au Centre de formation intégré de la Mission auprès des membres de l'Équipe Déontologie et discipline. D'autres mesures ont également été prises pour mieux informer l'ensemble du personnel de la MINUSTAH sur la réglementation applicable aux abus et exploitations sexuels, y compris l'obligation pour tout nouveau fonctionnaire de suivre, à son arrivée, un exposé sur la question, et l'affichage de toute la documentation pertinente sur le site intranet de l'Équipe Déontologie et discipline.

La MINUSTAH a été retenue pour participer au projet pilote relatif au plan d'action Ressources humaines, qui a débuté le 1^{er} juillet 2007. En consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Département des opérations de maintien de la paix a élaboré un plan d'action Ressources humaines qui sera adapté aux besoins opérationnels particuliers de cinq missions qui ont été retenues. Ce plan comprendra des indicateurs de progrès et des objectifs mesurables dans tous les

délais prescrits (par. 310, 311).

La MINUSTAH n'avait pas atteint son objectif qui consistait à employer autant d'hommes que de femmes, bien qu'elle se soit efforcée de diversifier ses recrutements. Au 14 août 2006, on comptait 308 hommes (68 %) et 144 femmes (32 %) parmi les 452 fonctionnaires recrutés par la Mission sur le plan international; dans le cas du personnel recruté sur le plan national, on comptait 992 hommes (83 %) et 190 femmes (17 %) parmi les 1 112 employés (non compris les Volontaires des Nations Unies et les membres des contingents). Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à améliorer la représentation des femmes dans les missions (par. 314, 317).

Au 30 juin 2006, le taux de vacance de postes a atteint 9,4 % à la MINUSTAH s'agissant des 120 postes de personnel recruté sur les plans national et international, soit légèrement moins que le taux communément admis, tandis que 14 % des postes P-5 et 16 % des postes P-4 et P-3 et des postes d'administrateur recruté sur le plan national étaient vacants. Dans le cas de cette dernière catégorie, 44 des 74 postes avaient été pourvus au moment de l'audit. Le Comité recommande au Département de poursuivre ses efforts afin de pourvoir les postes vacants dans les délais prescrits, en s'attachant à mieux toucher les candidats qualifiés et à nouer des contacts avec les États Membres, les partenaires intervenant dans les activités de maintien de la paix et d'autres organisations (par. 324, 325).

domaines de gestion stratégique se rapportant aux ressources humaines. Le recrutement sera contrôlé et s'effectuera selon des objectifs précis : taux de vacance de postes, principe d'égalité entre les sexes et diversité géographique. Le Département des opérations de maintien de la paix prévoit d'étendre le plan d'action Ressources humaines à toutes les autres missions sur le terrain à compter de juillet 2008.

La Mission met tout en œuvre pour recruter, sur le plan national et international, des femmes qualifiées. Elle poursuit ses efforts en ce sens.

Au 31 décembre 2007, le personnel recruté sur le plan international (y compris pour les postes temporaires) comptait 170 femmes (34 %) et 330 hommes (66 %); quant au personnel recruté sur le plan national (y compris pour les postes temporaires), il se composait de 201 femmes (17,5 %) et de 948 hommes (82,5 %); et parmi les Volontaires des Nations Unies on comptait 51 femmes (25,4 %) et 150 hommes (74,6 %).

Au 31 janvier 2008, les taux de vacance de postes étaient de 6,8 % pour le personnel civil à l'exclusion des Volontaires (de 7,9 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 6,6 % pour le personnel recruté sur le plan national). Les taux de vacance de postes étaient de 28,1 % pour les postes P-5, de 7,6 % pour les postes P-4, de 9,6 % pour les postes P-3 et de 23,8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national.

La Mission poursuit ses efforts visant à trouver des candidats qualifiés. Les capacités du Groupe du recrutement de la Section du personnel ont été renforcées pour permettre un recrutement efficace et rapide de fonctionnaires sur les plans tant national qu'international.

Le rapport sur l'état des postes vacants fait l'objet d'un examen hebdomadaire et sert d'instrument de suivi, avec les directeurs de programme et la Division du personnel, des nominations aux postes internationaux vacants. Des rapports similaires sur l'état des postes vacants ont également été conçus pour le suivi du recrutement du personnel sur le plan national.

Les postes vacants d'administrateur recruté sur le plan national font l'objet d'une publicité dans les journaux locaux et sur le site Web officiel de la MINUSTAH, pour que les candidats haïtiens intéressés en soient informés, qu'ils vivent en Haïti ou à l'étranger.

S'agissant des engagements et des prestations, le Comité a noté ce qui suit :

a) Des retards étaient intervenus dans la signature des lettres de nomination, comme le montrait un échantillon de 16 lettres formalisant l'engagement de membres de la MINUSTAH recrutés sur le plan national en vertu de la série 300 du Règlement du personnel, lesquels avaient déjà pris leurs fonctions;

b) À la MINUSTAH, l'examen de 16 états de paie relatifs au mois de juin 2006 a révélé que les dispositions énoncées dans le manuel de gestion des ressources humaines du Département n'avaient pas été appliquées pour les cotisations de retraite, les primes d'assurance maladie et les indemnités pour personne à charge : i) les cotisations de retraite, pourtant obligatoires, n'avaient pas été déduites dans le cas de trois membres du personnel; ii) les primes d'assurance maladie de deux membres du personnel n'avaient pas été déduites; iii) les indemnités pour personne à charge n'avaient pas été versées à six membres du personnel;

c) En raison d'erreurs de calcul portant sur un montant de 12 517 dollars, 14 assurés avaient réglé une prime d'assurance médicale inférieure à ce qu'elle aurait dû être;

d) À la MINUSTAH, les heures supplémentaires semblaient être la règle plus que l'exception;

e) La MINUSTAH n'avait pas respecté l'obligation de réglementer le recours excessif aux heures supplémentaires lors de l'approbation du budget mensuel des sections; de plus, ni la MINUL ni la MINUSTAH n'avaient respecté l'obligation consistant à approuver à l'avance le recours aux heures supplémentaires;

f) À la MINUSTAH, trois personnes avaient dépassé le quota de 40 heures supplémentaires, avec en moyenne 45 heures supplémentaires.

Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à veiller au respect des dispositions du manuel de gestion des ressources humaines pour ce qui est des lettres de nomination, des cotisations au régime de retraite, de l'assurance maladie et de l'indemnité pour personne à charge, de la prime d'assurance maladie et des heures supplémentaires (par. 327, 328).

La Mission a pris des mesures pour se conformer aux directives relatives aux lettres de nomination, aux pensions du personnel, aux prestations dues au personnel et au recours aux heures supplémentaires.

Une liste de référence pour le recrutement a été établie de manière à ce que les prestations dues aux fonctionnaires soient fixées au moment du recrutement.

Une circulaire administrative sur la politique applicable aux heures supplémentaires du personnel recruté sur le plan national a été publiée en avril 2006. En outre, une équipe chargée de la gestion des états de congés et de présence a été constituée au sein du groupe des agents recrutés sur le plan national, afin de surveiller étroitement et régulièrement la gestion des heures supplémentaires.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité s'est intéressé à la suite donnée à ses recommandations antérieures relatives à la mise en œuvre d'un système de budgétisation axée sur les résultats. Il a constaté que la MINUSTAH, qui était à l'époque dépourvue d'un mécanisme solidement établi, a remédié à cette lacune, encore que certains indicateurs ne soient pas conformes aux principes de la budgétisation axée sur les résultats. La MINUSTAH n'avait pas prévu de calendriers concernant les réalisations attendues du Gouvernement de transition s'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une législation sur la gestion des petites armes en Haïti; et la réalisation escomptée relative aux progrès accomplis en vue de promouvoir et protéger les droits fondamentaux, notamment ceux des femmes, n'était assortie d'aucun financement. Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à examiner son cadre de budgétisation axée sur les résultats de sorte que les indicateurs de succès et les produits soient mesurables, bien précis et assortis d'échéances (par. 347, 349, 350, 351).

À la MINUSTAH, la documentation relative à des projets à effet rapide était inadéquate et les agents d'exécution avaient pris du retard dans l'exécution de certains projets. Le Comité recommande que le Département institue un mécanisme chargé de veiller à ce que les projets à effet rapide soient exécutés conformément aux budget, mandat, conditions, objectifs d'étape et réalisations escomptées qui ont été approuvés (par. 371, 372).

Le système de budgétisation axée sur les résultats que la Mission a mis en place est fondé sur les plans d'exécution du mandat approuvés par la direction et prend en compte le rôle de la Mission dans l'accomplissement du mandat.

La Mission avait précédemment créé sur Lotus Notes un système de suivi de la budgétisation axée sur les résultats; des problèmes techniques ont toutefois retardé la mise en service de celui-ci. Le système était à l'étude aux fins des améliorations nécessaires et a été mis en service en février 2007.

Les Sections des affaires civiles et du budget ont créé des mécanismes permettant d'assurer que les projets à effet rapide sont exécutés conformément aux budget, mandat, conditions, objectifs d'étape et réalisations escomptées qui ont été approuvés.

D. Bureau des services de contrôle interne

(A/61/264, Part II)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Depuis juin 2006, l'Équipe spéciale chargée d'enquêter sur les achats a publié 11 rapports. Les rapports décrivent en détail des cas notables de gaspillage, d'abus, de négligence et autres irrégularités de gestion, ainsi que des affaires de fraude, dans le cadre de la passation et de l'exécution d'un certain nombre de contrats portant sur des sommes élevées entre l'Organisation et différents fournisseurs en vue de fournir des biens et services aux missions de maintien de la paix. Les

À la réception du rapport officiel de l'Équipe spéciale chargée d'enquêter sur les achats, la Mission prendra toutes les mesures nécessaires pour donner effet aux recommandations formulées en vue de mettre un terme aux pratiques constatées.

contrats mettaient directement en cause les missions ci-après : Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, MINUS, MINUL, MONUC, Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), MINUSTAH et autres missions.

L'Équipe spéciale a identifié des cas notables de gaspillage et/ou de fraude résultant des agissements des fournisseurs et de leurs agents et représentants, de négligence, d'abus et autres irrégularités de gestion, ainsi qu'un certain nombre d'actes frauduleux commis par des fonctionnaires de l'Organisation (par. 25).

L'audit effectué par le Bureau en ce qui concerne les achats à la MINUSTAH a identifié 12 achats portant sur un montant total de 9,1 millions de dollars, dont six cas de location de locaux afin d'y installer des contingents, des bureaux et des entrepôts moyennant un coût de 6 350 000 dollars, ce qui n'était pas en conformité avec les procédures établies en matière d'achat. Les services demandeurs avaient effectué les achats sans faire appel à la Section des achats de la MINUSTAH, en violation de la délégation de pouvoir concernant les achats, qui repose sur la distinction à établir entre les demandes d'achat et les achats.

Ces cas avaient également fait apparaître l'absence de toute procédure d'adjudication, ce qui avait pour effet d'accroître les risques d'achats non rentables et d'activités frauduleuses. La MINUSTAH a pris ultérieurement un certain nombre de mesures visant à renforcer les contrôles internes et à assurer que les achats soient effectués en conformité avec les dispositions du Manuel des achats (par. 45).

Les audits à impact rapide effectués par le BSCI dans 10 missions sur le terrain, dont la MINUSTAH, ont fait apparaître un faible taux d'application des procédures établies en matière d'ouverture des appels d'offres, telles que ces procédures sont énoncées dans le Manuel des achats. Une telle situation a pour effet d'aggraver les risques d'irrégularités et de compromettre l'intégrité de la procédure d'appel d'offres. On mentionnera parmi les lacunes fréquemment décelées dans les 10 missions faisant l'objet de l'audit : a) l'absence d'une zone de haute sécurité pour la réception des appels d'offres;

Pendant sa phase de démarrage, la Mission avait quelques dossiers qui ont été présentés a posteriori. Ces questions ont été réglées ultérieurement pour se conformer aux règles et règlements en présentant, comme il convient, la documentation nécessaire aux autorités et aux comités désignés pour examen.

Des directives et procédures concernant les dossiers présentés a posteriori ont été distribuées à tous les services demandeurs. Tous les membres du personnel participant à des activités d'achat étaient tenus de se conformer aux dispositions du Manuel des achats, en particulier celle relative à la séparation entre la fonction commande et la fonction achat.

La Mission veille constamment à l'application correcte des procédures établies en matière d'achat.

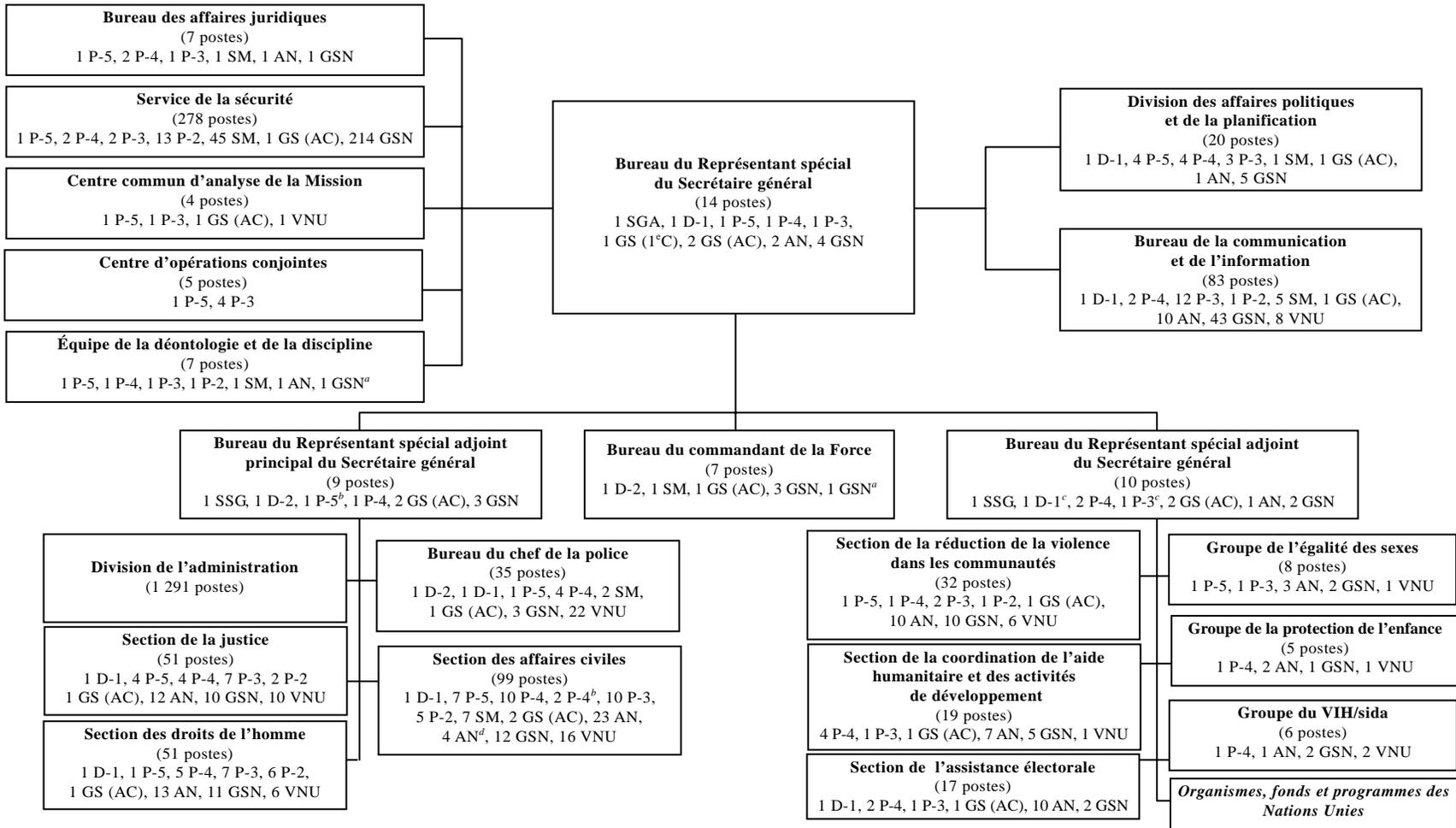
La MINUSTAH a pris des mesures pour améliorer la procédure d'ouverture des offres, en accusant réception des soumissions et en introduisant un système de suivi pour un meilleur contrôle du respect des procédures en matière d'achat. La Mission a créé un Comité d'ouverture des plis et aménagé un espace sécurisé pour la réception et la conservation des appels d'offres. Le Comité d'ouverture des plis conserve également des copies des documents pertinents se rapportant à l'ouverture des plis.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

b) l'incapacité à établir de façon systématique des comités chargés de l'ouverture des appels d'offres;
c) la date et l'heure de la réception des appels d'offres, qui n'étaient pas toujours conservées dans le dossier; et d) le manque d'uniformité dans l'utilisation des états récapitulatifs des avis d'adjudication de manière à pouvoir conserver la trace des appels d'offres. Les audits ont également montré la nécessité d'améliorer les systèmes de tenue des dossiers de manière à pouvoir retrouver facilement les dossiers en matière d'achat. Toutes les missions ayant fait l'objet des audits ont déjà entrepris de mettre en place des mesures visant à remédier aux lacunes relevées dans la procédure d'ouverture des appels d'offres (par. 49).

Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GS (1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe) ; GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

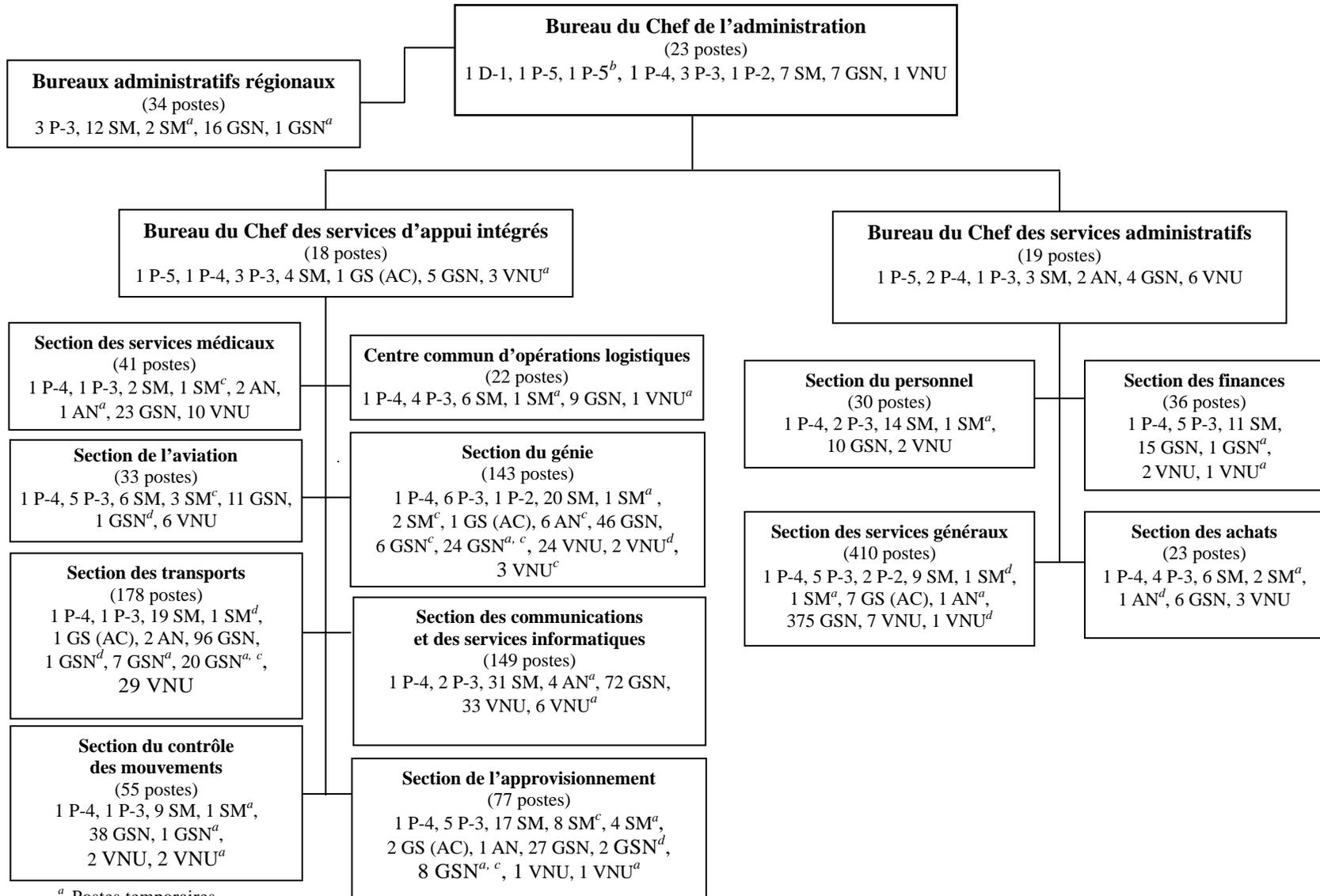
^a Postes temporaires.

^b Postes reclassés.

^c Nouveaux postes.

^d Postes transférés.

B. Division de l'administration



^a Postes temporaires.

^b Postes reclassés.

^c Nouveaux postes.

^d Postes transférés.

